



RAPPORT D'ACTIVITÉ
DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT
DE L'AUSTREBERTHE
2022

Directeur de publication : Jean François CHEMIN
Comité de rédaction : équipe SMBVAS
Crédit photos : SMBVAS
Rapport d'activité 2022 – parution 2023

SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	1
2. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022	2
3. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION.....	3
4. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	4
1. Coordination du PAPI 2	4
2. PAPI Rouen Louviers Austreberthe (PAPI d'intention)	5
3. PAPI Rouen Louviers Austreberthe (PAPI complet)	6
4. Pilotage du contrat territorial Eau et Climat (CTEC)	6
5. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	9
1. Préparation à la gestion de crise	9
2. Diagnostic de vulnérabilité	9
6. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE ET GESTION DE CRISE.....	11
1. Surveillance des ouvrages.....	11
2. Gestion de crise / Alerte / Instrumentation	15
7. RISQUE INONDATION ET URBANISME.....	16
1. Avis technique sur les projets de construction.....	16
2. Incitation à la réalisation et aide au suivi des schémas d'assainissement pluviaux.....	17
3. Aide sur le volet hydraulique des documents d'urbanisme	18
4. Mise en œuvre du PPRi	18
5. Accompagnement sur la désimperméabilisation des sols	18
8. RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS.....	20
1. Création d'ouvrages structurants – phase travaux et étude	20
2. Contentieux.....	20
9. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL	22
1. Animation de la politique d'hydraulique douce	22
2. Création d'aménagements d'hydraulique douce	23
3. Préservation de l'herbe - avis sur les projets de destruction d'herbage	24
4. 3 ^{ème} édition de l'appel à projet « Préservons nos sols »	25
5. Résolution de dysfonctionnements liés à l'érosion et au ruissellement	26
10. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES - PLAN DE REHABILITATION DES MARES	28
11. MILIEU AQUATIQUE : RIVIERES ET ZONE HUMIDE	32
1. Rétablissement de la continuité écologique.....	32
2. Gestion et valorisation de zones d'expansion des crues	33

3.	Actions de la Brigade Bleue du SMBVAS	33
12.	COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPES DE TRAVAIL	41
1.	Création d'outils pédagogiques complexes	41
2.	Animation du Centre Eau Risque et Territoire	41
3.	Création d'autres supports de communication	43
4.	Aire Terrestre Educative	43
5.	Evènements organisés par le SMBVAS	44
6.	Communication numérique	45
13.	COORDINATION ET AUTRES	46

1. Préambule

Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan d'activité pour l'année 2022 de la cellule d'animation du SMBVAS. Il a été corédigé par l'ensemble des membres de l'équipe.

Les missions principales de cette cellule sont de mettre en œuvre les politiques suivantes :

- Prévention des inondations,
- Préservation de la qualité des milieux et de la ressource en eau,
- Portage des politiques publiques du grand cycle de l'eau.

La cellule d'animation se compose :

- D'un poste de directeur (à temps complet – poste occupé par Julien GOUVAZÉ) ;
- D'un poste de chargé de mission « hydraulique » (à temps complet - poste occupé par Solène GAZAIGNES) ;
- D'un poste de chargé de mission « aménagement durable du territoire rural, trames vertes et bleues » – (à temps complet poste occupé par Amélie DAIGURANDE jusqu'au 31 août 2022) ;
- D'un poste de chargé de mission SAGE « Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux » en partage avec le SMBV Caux Seine (à temps complet – poste occupé par Elena MARQUES) ;
- D'un poste de chargé de mission « culture du risque » et communication (à temps complet – poste occupé par Emma BIDAUX) ;
- D'un animateur rivière (à 45% – poste partagé avec Caux Seine, poste occupé par Arnaud ROSAN) ;
- De deux postes techniciens rivières (à temps complet – postes occupés par Nicolas LEMOINE et Christophe VILLAMAUX) ;
- D'un poste d'assistante comptable (à temps complet – poste occupé par Soline PANCHOUT) ;
- D'un poste de secrétaire – accueil (à 80% – poste occupé par Stéphanie ALLAIS).

Les postes sont subventionnés de la façon suivante en 2022 :

Financeurs	Postes financés en 2021	Taux de subvention 2021	Montant subvention 2021	Postes financés en 2022	Taux de subvention 2022	Montant subvention 2022
AESN	Coordination ADTR Gestion hydraulique Forfait de fonctionnement	0 %	0 €	ATE 28 jours poste culture du risque année scolaire 2021/2022	80%	2 681.04
AESN - SAGE	Animation SAGE Forfait de fonctionnement	50 %	27 529 €	Animation SAGE Forfait de fonctionnement 2022-2024	50%	112 500/3 = 37 500€
ETAT (PAPI)	Coordination Culture du risque	0 %	0 €			
REGION	Animateur trames vertes et bleues	30%	18 000 €	Poste Amélie	En attente	
REGION	Animation SAGE	30%	18 000 €	Animation Sage	30%	18 000€
TOTAL 2021			63529 €	TOTAL 2022		58 181.04 €

Le syndicat fonctionne maintenant depuis plus de 20 ans et maintient une activité toujours plus soutenue. Cependant, **le montant des subventions de l'animation** a notablement baissé. Il est donc nécessaire pour le Syndicat de rechercher de nouveaux modes de financements. Ce sera un des **défis de 2023**.

2. Les faits marquants de l'année 2022

Dissolution du SIRAS : mise en place de la cellule rivière

Au 1er janvier 2022, la gestion des ouvrages de lutte contre les inondations, qui était conservée par le Syndicat Mixte des Rivières de l'Austreberthe et du Saffimbec, est assurée de façon opérationnelle par la nouvelle structure du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Dans le cadre des nouveaux statuts validés par l'ensemble des acteurs du territoire, syndicats mixtes, communes et intercommunalités, les compétences 2 et 8 sont également transférés au nouveau Syndicat mixte du Bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, au 1er janvier 2022. Il devient ainsi compétent pour l'ensemble des compétences obligatoires listées par la loi GEMAPI.

En conséquence, le Syndicat Mixte des Rivières de l'Austreberthe et du Saffimbec cesse son activité et est dissout au 31 décembre 2021.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2022, le SMBVAS exerce la compétence rivière et récupère la gestion des ouvrages hydrauliques et les zones humides ex-SIRAS.

La cellule rivière a été mise en place avec un animateur rivière Arnaud ROSAN en partage avec le SMBV Caux Seine et la brigade bleue (Christophe VILLAMAUX et Nicolas LEMOINE). Cette cellule est sous la supervision d'Elena MARQUES, responsable GEMA.

Approbation PPRi de l'Austreberthe et du Saffimbec

Le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de l'Austreberthe et du Saffimbec a été prescrit le 30 juin 2000 et le 23 mai 2001. Il a été approuvé le 12 janvier 2022. Les principaux objectifs du PPRi sont les suivants : interdire les constructions futures dans les zones exposées aux risques inondations, préserver les zones d'expansion de crue, Réduire la vulnérabilité des constructions.

Validation du SAGE des 6 vallées

Le SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral, le 7 mars 2022, après 7 ans d'élaboration. Le premier arrêté de composition de la CLE est arrivé à échéance le 29/10/2021. Un nouvel arrêté de CLE a vu le jour le 7/12/2022. Cette nouvelle CLE aura pour mission de superviser la mise en œuvre du SAGE.

Ressources humaines :

Après de longues années en tant que directrice du SMBVAS, Mya BOUZID a demandé une mise en disponibilité pour deux ans à partir du 14 février 2022. Elle est remplacée depuis le 02 avril 2022 par Julien GOUVAZÉ.

L'animatrice Aménagement Durable du Territoire Rural (ADTR), Amélie Daigurande a mis un terme à son contrat le 31 août 2022. Un nouvel animateur est arrivé dans la structure le 02 janvier 2023. Pendant les quatre mois de vacance du poste ADTR, différents membres de l'équipe ont assuré la continuité de service.

3. Le rôle de chaque membre de la cellule d'animation

Les missions des animateurs de la cellule d'animation sont les suivantes :

<p>Missions du Directeur Sous l'autorité du Président</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer le programme d'action du syndicat, ▪ Coordonner et animer l'ensemble des actions de l'équipe du syndicat, ▪ Suivre les actions du syndicat et veiller à leur bon déroulement d'un point de vue technique, administratif et financier notamment, ▪ Rechercher les partenaires financiers externes, ▪ Coordonner, animer et s'assurer de la mise en œuvre des contrats de partenariats tels que le « PAPI » (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) ou le contrat d'animation AESN, ▪ Mettre en place des outils de communication, ▪ Suivre certains projets : CERT, culture du risque, etc.
<p>Missions du chargé mission « Aménagement Durable du Territoire Rural » Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coanimer la politique agricole sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Limésy en collaboration avec la Communauté de Communes Caux Austreberthe, ▪ Participer à différentes études, colloques et formations en lien avec les thématiques eau-sol-biodiversité, ▪ Participer au groupe restreint de la commission agricole de l'ASYBA (Association régionale des syndicats de bassin versant et structures assimilées), ▪ Négocier la mise en place des aménagements d'hydraulique douce suite aux études PCAHD, ▪ Suivre les travaux de réalisation des aménagements d'hydraulique douce, ▪ Emettre un avis sur les projets de retournement d'herbages, ▪ Mener les travaux du programme de réhabilitation des mares (630 mares sur le territoire), ▪ Mener les animations mares auprès du public, ▪ Effectuer des relevés faune flore sur les mares en prévision de leur réhabilitation.
<p>Missions de l'animateur rivières et zones humides Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien et restauration des rivières, ▪ Entretien et restauration des zones humides, ▪ Restauration de la Continuité Ecologique, ▪ Conseil technique, conception de projets, suivi de travaux.
<p>Missions du chargé de mission « gestion hydraulique » Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre la conception et les travaux prévus par le SMBVAS (4 ouvrages structurants, aménagements connexes aux travaux de l'autoroute A150, réhabilitation d'ouvrages, traitements de bétoires), ▪ Gérer le parc des ouvrages propriété du SMBVAS (entretiens, petits travaux, travaux importants, ▪ Effectuer le suivi des ouvrages : gestion de crise, par temps de pluie, ▪ Suivre les négociations foncières pour l'acquisition de terrains pour les ouvrages, ▪ Suivi réglementaire des ouvrages (VTA, étude de dangers), ▪ Suivre le système d'instrumentation et de suivi du remplissage des ouvrages, ▪ Suivre l'étude des points ponctuels et travaux d'hydrauliques afférents.
<p>Missions du chargé de mission « Culture du Risque » et communication Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer les communes volontaires dans la réalisation de leurs Plans Communaux de Sauvegarde et la création de leurs Réserves Communales de Sécurité Civile : conseil, animation de la démarche et rédaction du document, ▪ Assurer le suivi des communes dont le Plan Communal de Sauvegarde a été réalisé et animer une dynamique territoriale : appui à la mise à jour, aide à l'organisation et l'animation de réunions publiques, appui dans la réalisation de supports de communication sur les Risques Majeurs pour les communes (bulletins communaux, affichage), organisation d'exercices, animation du Club PCS de l'Austreberthe (café-débat, veille), ▪ Mettre en œuvre la réalisation de diagnostics de vulnérabilités aux inondations des entreprises, du bâti public, privé et des logements sociaux de la vallée, ▪ Mettre en œuvre la réalisation de repères de crues et de ruissellement, ▪ Développer les partenariats et le volet pédagogique du CERT : réalisation de l'aménagement et d'outils pédagogiques ; organisation de portes-ouvertes ; encadrement de volontaires en service civique, ▪ Coordonner le volet communication du Syndicat et du Centre Eau Risque et Territoire : organisation d'évènements de sensibilisation des élus et du grand public, production de plaquettes, communiqués de presse, communication web.
<p>Missions du chargé mission SAGE Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer l'appui administratif et technique des activités de la commission locale de l'eau (CLE), ▪ Organiser et animer les réunions de pilotage et de travail, ▪ Préparer et suivre les études réalisées en interne et en externe dans le cadre de l'élaboration du SAGE, ▪ Préparer les marchés correspondants, ▪ Rédiger les différents documents du SAGE, ▪ Mettre en place les actions de communication et de sensibilisation.
<p>Missions de la brigade bleue Sous la direction de l'animateur rivière</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer l'entretien de la rivière : retirer les embâcles et autres déchets, ▪ Vérifier le fonctionnement des ouvrages en travers du cours d'eau, ▪ Assurer la bonne gestion des zones humides propriété du SMBVAS, ▪ Assurer les petits travaux concernant les ouvrages du SMBVAS.

Le détail des missions réalisées en 2022 est décrit dans les chapitres ci-après.

4. Coordination des politiques publiques

Le SMBVAS est une structure qui agit dans l'intérêt général sur un territoire hydrographique. Cela implique de se trouver à l'interface entre aménageurs/habitants de ce territoire et services de l'Etat.

Le SMBVAS est donc au service de l'Etat pour appliquer ses politiques. Cela se fait à différentes échelles dans le cadre de démarches complémentaires que sont :

- La coordination du Contrat Territoire Eaux et Climat (CTEC),
- Le portage d'une démarche d'élaboration de SAGE,
- Le suivi des politiques de l'Etat : directive inondation, directive cadre sur l'eau, etc.

1. Coordination du PAPI 2

La labellisation a été obtenue, en septembre 2012, après passage en comité « Plan Seine ».

Les actions sont réparties sur les 6 axes suivants définis par le CCTP des PAPI d'octobre 2010 ainsi qu'un axe dit « 0 » dédié à l'animation :

- Axe 0 : animation du programme d'action
- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : la surveillance et la prévision des crues
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise
- Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : le ralentissement des écoulements

Une importante révision à mi-parcours a été effectuée en 2017, impliquant les éléments suivants :

- Un programme allant jusqu'en 2019 (contre 2018 auparavant) ;
- Un montant total passant de 2 710 000 à 3 300 000 euros HT ;
- Le recentrage des actions sur 6 axes au lieu de 7 et 27 actions au lieu de 34.

Une seconde demande de prolongation a été actée par avenant pour faire aboutir le PAPI au 31/12/2021.

En 2022, le suivi du PAPI a consisté en l'organisation d'un COPIL de finalisation, du suivi des dossiers de demande de subvention et de la consommation des crédits, etc.

En 2022, le bilan technique et financier a été rédigé. Document important, chronophage à réaliser, il reste à faire valider ce bilan par les services de l'Etat en 2023, afin de clôturer définitivement le PAPI2.

Le SMBVAS va être amené, dès 2023, à intégrer ses actions PAPI dans le cadre du PAPI-Rouen-Louviers-Austreberthe (PAPI complet) selon des modalités qui sont en cours de définition.

Axe 2

SURVEILLANCE PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Avec pour objectif d'améliorer ses capacités de surveillance du territoire en temps de crise, le SMBVAS s'est doté de nouveaux outils de surveillance. Certains dispositifs ont fait leur preuve mais d'autres vont devoir être améliorés. Un véritable déploiement est prévu dans le cadre du PAPI 2/3A.

1 pluviomètre
2 capteurs de débit
2 capteurs de hauteur d'eau
Sur des ouvrages

22 échelles colorées
4 échelles à maxima

ACTION EMBLEMATIQUE Les échelles colorées

Depuis 2013, le SMBVAS a équipé 22 ouvrages d'échelles colorées. Mémoire visuelle du remplissage de fourrage. Ces dispositifs permettent de faciliter la surveillance en période de crue et de pouvoir également mettre à contribution d'autres acteurs du territoire, notamment les élus, dans la surveillance des ouvrages. Ces repères de niveau de remplissage doivent être lisibles et visibles par tout le monde. Les échelles colorées permettent également de sensibiliser la population au risque inondation. La présence de ces échelles colorées s'est avérée être utile lors des opérations de tournées des ouvrages en période de crue. Il est en effet plus simple et rapide de juger le niveau de remplissage d'un ouvrage en se basant sur les estimations du % de remplissage que de mesurer les hauteurs en centimètres en ne sachant pas à quoi cela correspond.

Instrumentation des ouvrages

Afin d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant, deux ouvrages ont été instrumentés. Un ouvrage a été équipé d'un pluviomètre, d'une mesure de hauteur d'eau par capteur de pression et de mesure de débit. Ces équipements permettent une exploitation des données en post crue avec correspondance entre les cumuls de pluie et la réaction des deux ouvrages. Ces dispositifs nécessitent un suivi avec vérification constante des batteries des équipements afin de les utiliser comme moyen de surveillance avec déclenchement d'alerte à partir du seuil défini. Ceci permet en outre au personnel du syndicat de déclencher une tournée générale des ouvrages une fois le seuil dépassé. Toutefois, certains appareils de mesures ont présenté de manière récurrente des dysfonctionnements et ne permettent pas encore à la collectivité d'avoir une confiance absolue dans ces dispositifs. Les compléments seront à évaluer lors du prochain PAPI.

7-4-1 SEN EVEN - ORGANISATION D'EVENEMENTS DE SENSIBILISATION

Action	1 SEN EVEN 1	Organisation d'événements de communication	Réalisation
		Animation, communication	✓

Objectif de l'action
Le SMBVAS a souhaité organiser des événements sous différents formats pour capter l'attention du plus grand nombre sur les thématiques du risque.

Production attendue	Production réalisée
Evénements, supports de communication pour ces événements	Evénements, supports de communication pour ces événements

Estimation financière initiale : 18 500 € HT
Coût réel : 19 538 € HT

Commentaire/Résultats

La sensibilisation des différents publics est aujourd'hui au cœur de la démarche du SMBVAS. Depuis 2013, un grand nombre d'événements de communication et de sensibilisation ont été organisés, touchant, selon les spécificités, différents publics :

- Organisation de colloques et séminaires
- Organisation de café-débats notamment ceux du « club PCS »
- Organisation de visites du territoire ou hors territoire pour des retours d'expérience
- Organisation de sorties scolaires

Ces actions sont menées à destination de différents publics et adaptées à chacun : grand public, professionnels, élus, scolaires, etc.

Pour certaines, elles sont décrites ci-après.

Création du Club PCS

Depuis 2017, le SMBVAS anime le Club PCS de l'Austreberthe. L'objectif est de maintenir une dynamique à l'échelle du territoire, de continuer à sensibiliser les élus de ces communes et de les faire monter en compétence. Il s'agit aussi de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre communes, auprès plusieurs années de travail à l'élaboration des PCS du territoire, c'est une vraie dynamique qui s'est créée sur le bassin versant de l'Austreberthe. Les élus et agents des communes qui ont travaillé à l'élaboration de ces documents sont, de fait, sensibilisés aux thématiques liées à la gestion des risques et des crises. En témoigne leur participation accrue aux exercices annuels organisés par la Préfecture. L'objectif de ce Club est multiple : (1) Maintenir une dynamique à l'échelle du territoire ; (2) Permettre aux élus et agents des communes membres de monter en compétences sur les risques majeurs et la gestion de crise ; (3) Favoriser les échanges de bonnes pratiques entre communes.

Café-débat

- Des café-débats, organisés 2 fois par an sur une thématique spécifique, avec l'intervention d'un acteur de la sécurité civile et/ou le témoignage d'une commune.
- Un accès privé à des ressources et un forum en ligne, permettant aux communes d'échanger entre elles sur les thèmes qui les questionnent, et d'avoir accès à un certain nombre de documents réglementaires ou de compléter sur les risques majeurs et la gestion de crise.

Extrait du compte rendu du Café-débat n°3

Extrait du bilan PAPI SMBVAS 2013-2021

2. PAPI Rouen Louviers Austreberthe (PAPI d'intention)

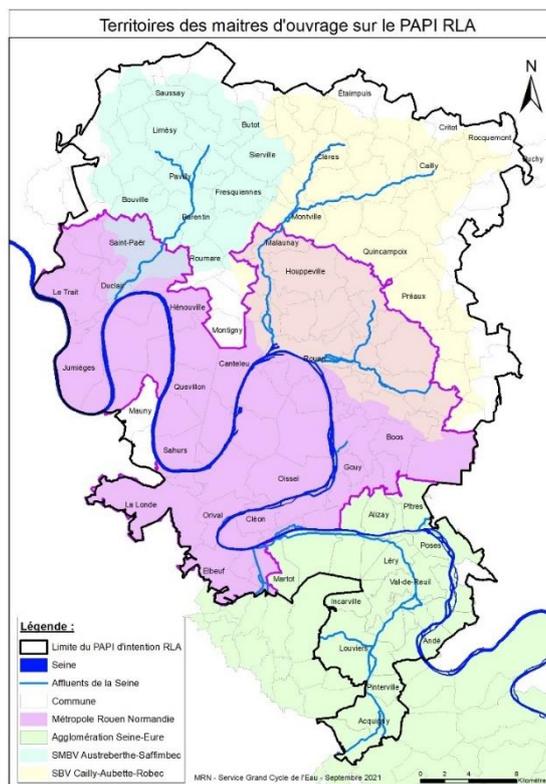
Le PAPI Rouen-Louviers-Austreberthe (RLA) porte sur le territoire de plusieurs structures porteuses d'actions PAPI :

- La Métropole Rouen Normandie
- Le syndicat Mixte Cailly aubette Robec
- La Communauté d'Agglomération Seine Eure
- Le Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande
- Le SMBVAS.

Le programme a été labellisé en 2018. Mais il n'a vraiment débuté que mi-2019.

Son programme d'action porte de 2019 à 2022. Il s'agit d'un PAPI dit « d'intention », qui ne comporte que des études. C'est une étape préalable à un PAPI complet qui, lui, prévoira des travaux à partir de 2024. Le PAPI d'intention a pour but de bien calibrer les besoins pour le PAPI complet.

Le chef de file du PAPI est la Métropole Rouen-Normandie qui en assure le suivi et le pilotage pour le compte des structures signataires dont le SMBVAS fait partie.



Les études portées par le PAPI-RLA et qui sont importantes pour le SMBVAS sont les suivantes :

Code action	Intitulé	Attendu	Avancement (fin 2022)
1.1	Modéliser les débordements de Seine	Cette étude a démarré en février 2020 et s'est achevée en 2022. Elle doit permettre, d'une part, d'améliorer la connaissance de l'étendue des zones inondables, pour plusieurs occurrences d'inondation, mais aussi de mieux connaître les hauteurs d'eau atteintes lors de ces différentes crues.	Etude terminée
1.2	Compléter l'état des lieux des enjeux en zone inondable	Ce recensement a pour objectif de regrouper la connaissance actuelle relative aux différents aléas inondation (ruissellement, débordement de cours d'eau, débordement de nappe) et de constituer une base de données sur les enjeux présents sur le territoire. Il est réalisé en régie par la Métropole et intègre tous les éléments issus de nos études passées et en cours et les met à jour.	Fin de l'étude prévue en 2023.
1.6	Etudier les risques de pollutions liés aux inondations	L'objectif de cette étude est d'identifier et de quantifier les sources potentielles de pollution et de déchets en période d'inondation. Les résultats de cette étude permettront ainsi de nourrir le plan d'actions du futur PAPI complet.	L'étude a été lancée en 2022, pour une fin en 2023.
2.1	Etudier la mise en place d'outils complémentaires de surveillance et de prévention	Cette étude est destinée à dresser un bilan des outils existants, à étudier les attentes des collectivités et à proposer l'installation d'instruments de surveillance et de prévision des inondations, le cas échéant.	L'étude a démarré le 20 janvier 2021. Les résultats sont attendus pour le premier semestre 2023.
4.2	Etudier les possibilités de désimperméabilisation des espaces urbains	Cette action va permettre d'expérimenter la réalisation d'une étude des possibilités de désimperméabilisation des espaces urbains, en vue de réduire l'aléa inondation lié aux phénomènes de ruissellements. Il est nécessaire d'avoir le résultat de cette étude expérimentale pour établir, dans le PAPI complet, un guide local qui sera diffusé à l'ensemble des collectivités du territoire.	Il n'a pas été possible de travailler sur cette étude en 2022. Cette étude devrait voir le jour en 2023 si les financeurs suivent.

Le SMBVAS participe donc activement au suivi de ces études et leurs résultats nourriront la réflexion du SMBVAS et ses actions en 2023 et suivantes.

3. PAPI Rouen Louviers Austreberthe (PAPI complet)

C'est dans la continuité du PAPI d'intention (dorénavant nommé le PEP) que le PAPI complet devrait voir le jour. En outre, la fin du PAPI d'intention se prolonge durant l'année 2023 pour clore des études déjà démarrées. En 2022, de nombreux échanges ont été réalisés avec l'animateur de ce PAPI, la Métropole Rouen Normandie, pour commencer l'élaboration de ce nouveau PAPI. L'année 2023 sera consacrée à l'élaboration du PAPI pour une labélisation projetée en fin d'année.

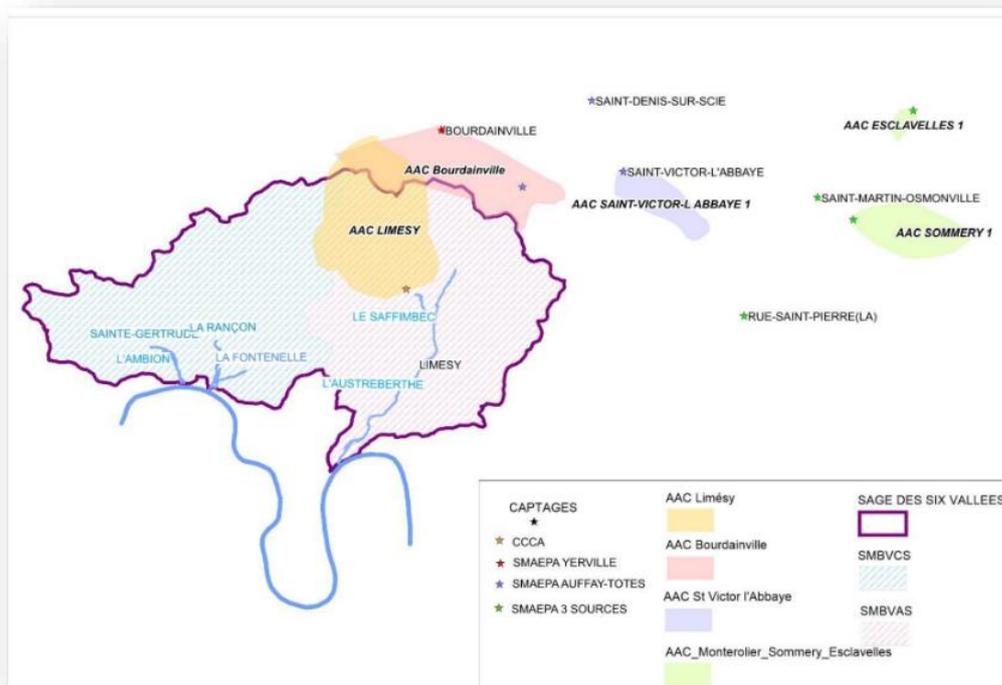
4. Pilotage du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)

L'animatrice du SAGE a été chargée de rédiger le Contrat territorial eau et Climat du SAGE des six vallées en 2021. Les cosignataires et le territoire concerné sont précisés dans les cartes ci-après. L'animatrice du SAGE s'est chargée de recueillir l'avancement des différents maîtres d'ouvrage à mi année et en fin d'année. Le tableau de suivi des actions a été mis à jour. Elle a ensuite organisé et animé le COPIL annuel du CTEC. Un compte rendu a également été produit et transmis aux participants.

✦ Le SAGE des 6 vallées

L'année 2022 a été marquée par :

- L'approbation du SAGE par le Préfet le 07/03 et le démarrage de la mise en œuvre
- Le renouvellement de l'arrêté de composition de la CLE,
- L'élaboration du guide de lecture et l'édition papier des documents du SAGE,
- L'élaboration et l'approbation du plan de communication,
- L'organisation des ateliers de présentation,
- La prise de compétences rivière par le SMBVAS,
- Le départ de plusieurs agents du SMBVAS dont la directrice.



✦ Animation de la CLE et ses instances

L'arrêté de renouvellement de la CLE était en cours en 2022. De ce fait, la CLE ne s'est pas réunie. Cependant, les anciens membres du bureau de la CLE ont continué leur activité et se sont réunis à trois reprises en 2022, afin d'assurer la mise en œuvre du SAGE. L'animatrice a été chargée d'organiser et d'animer les réunions, préparer les documents nécessaires et rédiger les comptes-rendus. Ce tableau synthétise leurs rencontres :

Réunion	Date	Objet	Participants
Bureau CLE	24/02/2022	Rapport d'activité 2021, programme 2022, renouvellement CLE	9
Bureau CLE	21/09/2021	Actions de communication à prévoir suite à l'approbation du SAGE par le Préfet	8
Bureau CLE	26/09/2022	Validation de la plaquette du SAGE et plan de communication	8

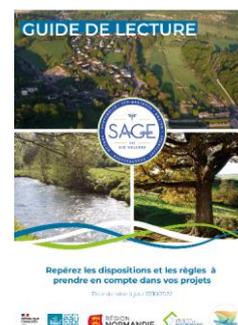
✧ Actions d'appui administratif et technique des activités de la CLE

- **RENOUVELLEMENT DE L'ARRETE DE COMPOSITION DE LA CLE.** Les services de la DDTM ont été en charges de la consultation pour le renouvellement de la CLE et la rédaction de l'arrêté. L'animatrice du SAGE a eu un rôle d'appui dans cette procédure. Un nouvel arrêté de composition de la CLE a été signé par le Préfet, le 7/12/2022. La CLE compte désormais quatre nouveaux membres. Le CIVAM et Terre de liens viennent enrichir les représentants des professionnels agricoles. La commune de Gremonville a intégré aussi la CLE. Le club nautique de Caudebec en Caux a rejoint la CLE et remplace la Fédération Départementale de Canoë Kayak. La Fédération départementale de la Chasse et la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau n'ont pas souhaité continuer à siéger dans l'assemblée.
- **REDACTION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CLE.** Comme tous les ans, l'animatrice s'est chargée de rédiger le rapport d'activités de la CLE et de le soumettre à la validation des membres du bureau. Ce rapport sert aussi pour informer de l'avancement des actions réalisées auprès des financeurs.
- **OBTENTION DE FINANCEMENTS.** L'animation du SAGE ainsi que les actions de mise en œuvre comptent sur le soutien financier et technique de l'AESN. La Région Normandie a aussi participé au financement de l'animation en 2021 et 2022. L'animatrice du SAGE se charge des démarches nécessaires d'obtention des subventions (rédaction des demandes d'aide, des rapports d'activité, suivi des indicateurs, échanges et réunions de suivi...).
- **REDACTION D'AVIS SUR DES DOSSIERS LOI SUR L'EAU.** Quatre avis sur des dossier loi sur l'eau ont été rédigés par l'animatrice du SAGE. La rédaction de ces avis nécessite, en fonction des enjeux du projet, une visite de terrain, une rencontre avec les porteurs de projet, l'analyse des documents techniques et la rédaction de l'avis qui est ensuite présenté au président de la CLE pour validation.
- **REDACTION D'AVIS D'URBANISME.** L'animatrice a rédigé 19 avis d'urbanisme entre janvier et octobre 2022 date à laquelle cette mission a été confié à l'animatrice culture du risque. Les avis d'urbanisme concernent la conformité des systèmes de gestion des eaux pluviales des nouveaux projets urbains avec la règle 7 du SAGE. Une information sur le risque inondation est aussi fournie au service instructeur.
- **PARTICIPATION AU COMITE SECHERESSE ET REDACTION DE L'AVIS SUR LE NOUVEL ARRETE.** L'animatrice du SAGE a participé à deux réunions du comité sécheresse en 2022 et s'est chargée de la rédaction de l'avis sur le nouvel arrêté sécheresse.

✧ Actions visant la facilitation de la mise en œuvre du SAGE

- **EDITION DES DOCUMENTS PAPIER DU SAGE.** Suite à l'approbation du SAGE par le Préfet, les documents ont pu être édités. Cela a nécessité une prestation de mise en page et une reprographie. L'animatrice s'est chargée de la recherche du prestataire, de la demande de subvention et du suivi de la prestation. Elle a aussi organisé la distribution des exemplaires qui se fera lors de prochaines réunions de la CLE et lors des comités syndicaux des structures porteuses.

- **ELABORATION DU GUIDE DE LECTURE.** L'élaboration du guide de lecture qui accompagne le PAGD et le règlement a été réalisée par l'animatrice en régie. Il s'agit d'un document synthétique et de lecture rapide qui a pour objectif de faciliter la prise en main des documents du SAGE. Un tableau à double entrée permet de trouver les dispositions et les règles par thématique et par acteur. La création de cet outil a nécessité un temps important de rédaction et de mise en page. Il a ensuite été adressé pour avis à un panel d'acteurs du territoire pour avis. Lors d'une réunion de restitution, des améliorations ont été proposées. Cette démarche a nécessité l'organisation de deux réunions. La version finale a été validé par le bureau de la CLE.



- **ELABORATION ET APPROBATION DU PLAN DE COMMUNICATION.** Conformément à la disposition 5 du PAGD indiquant « *La structure porteuse du SAGE établit, dans l'année suivant la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE, un plan de communication pluriannuel spécifique et adapté à chaque territoire sur les divers enjeux du SAGE...* » un plan de communication a été élaboré en régie. L'animatrice du SAGE s'est chargée de la rédaction du plan de communication en collaboration avec l'animatrice culture du risque du SMBVAS. Ce plan a été adopté par les structures porteuses du SAGE par délibération. Il a aussi été soumis à l'avis du bureau de la CLE. Enfin, une demande de subvention pour sa mise en œuvre a été déposée auprès de l'AESN.
- **ORGANISATION DES ATELIERS DE PRESENTATION DU SAGE.** Afin de favoriser l'appropriation des documents par les différents acteurs de l'eau du territoire, 4 ateliers de présentation ont été organisés. L'animatrice s'est occupé d'organiser et animer ces ateliers. Une présentation adaptée au public visé a été réalisée. Ces ateliers, initialement prévus fin 2022 ont été, en partie, décalés sur le début d'année 2023. Le tableau synthétise les rencontres :

Date	Cibles de l'atelier	Participants
01/12/2022	Services instructeurs de l'état (DDTM, bureau de la police de l'eau, DREAL, CG76, OFB, AESN)	14
23/01/2023	Acteurs du petit cycle de l'eau et de la protection de la ressource (Animateurs BAC, Collectivités compétentes, AESN, CG76...)	16
26/01/2023	Service de planification urbaine (DDTM, AU, SCOT, PLUi, collectivités...)	
Février 2022	Services instructeurs des collectivités, DDTM	

- **ORGANISATION D'UNE CONFERENCE A DESTINATION DES ELUS DU TERRITOIRE ET DES MEMBRES DE LA CLE.** Le plan de communication prévoit l'organisation annuelle d'une demi-journée thématique à destination des élu(e)s du territoire et membres de la CLE, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau. L'objectif est de maintenir une dynamique de territoire dans la continuité de la classe d'eau. En 2023, l'évènement aura pour objectif de présenter le SAGE approuvé. Cette présentation se fera à la suite de l'intervention d'un conférencier sur l'histoire de la politique de l'eau en France, avec un zoom sur l'outil « SAGE ». L'animatrice du SAGE s'est chargée de l'organisation de l'évènement (recherche d'intervenant, logistique...)

5. Amélioration de la conscience du risque

1. Préparation à la gestion de crise

✦ Animation du Club PCS de l'Austreberthe

Depuis 2017, le SMBVAS anime le Club PCS de l'Austreberthe. L'objectif est de maintenir une dynamique à l'échelle du territoire, de continuer à sensibiliser les élus de ses communes et de les faire monter en compétence. Il s'agit aussi de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre communes.

En 2022, un café-débat du Club PCS a été organisé en février, sur le thème du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). Le café-débat a été préparé et essentiellement animé par la stagiaire PCS. Il a réuni 10 participants, représentant 8 communes, du territoire du SMBVAS. Au vu de la mise en place des PICS, ce café-débat a permis de transmettre les informations et d'entamer les discussions sur les possibilités de mise en place ainsi que sur les difficultés.

2. Diagnostic de vulnérabilité

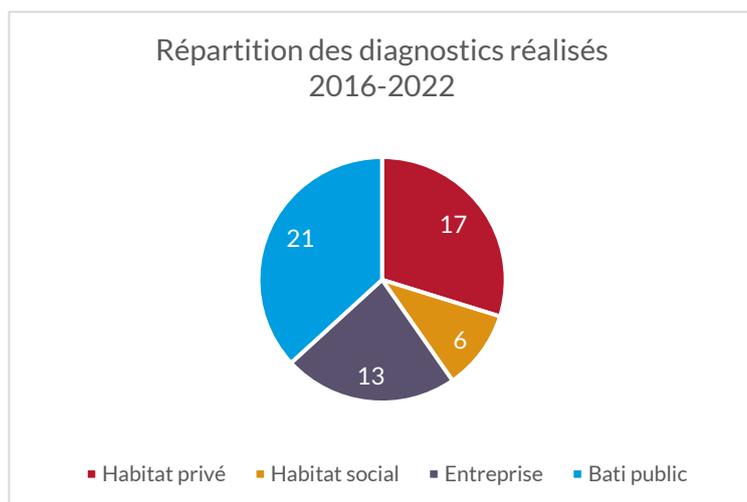
Depuis 2016, dans le cadre de son PAPI, le SMBVAS propose la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations pour les entreprises, les bâtiments publics et les habitations (bailleurs sociaux ou particuliers), situés en zone inondable. Lors de l'étude pilote (2016-2018), 16 diagnostics ont été réalisés sur le territoire, pour un montant de 28 500€ HT. Suite à cela, il a été décidé de poursuivre la démarche. Un marché à bon de commande a été passé (octobre 2018 à novembre 2020), permettant la réalisation de 20 diagnostics supplémentaires pour un montant de 27 265€ HT.

En 2021, un appel d'offre a été lancé pour la réalisation de 20 diagnostics de vulnérabilité sur le territoire : 5 logements privés sur Saint-Pierre de Varengueville et Duclair (identifiés suite aux orages d'août 2020 et juin 2021), 1 entreprise à Saint-Pierre de Varengueville, et 14 bâtiments de la ville de Barentin (convention de financement à 50% par la ville). La demande de réalisation de diagnostic de vulnérabilité se fait à l'initiative des demandeurs.

La réalisation de ces diagnostics a été répartie entre 2021 (logements) et 2022 (bâti public et entreprise).

Le PPRi étant approuvé en janvier 2022, ces diagnostics présentent la particularité de prendre en compte le règlement du PPRi, et d'orienter les bénéficiaires sur les subventions et types de travaux à mener.

Le 12 janvier 2022, le PPRi Austreberthe-Saffimbec est approuvé par Préfet de la Seine-Maritime.



Synthèse des diagnostics par commune marché 2021-2022	
Saint Pierre de Varengueville	1 entreprise
	5 bâtiments privés
Duclair	2 bâtiments privés
Barentin	14 bâtiments publics

Sur l'ensemble de la durée du PAPI, c'est donc 57 diagnostics de vulnérabilité aux inondations qui ont été réalisés sur le bassin versant de l'Austreberthe.

Une nouvelle opération pourra être mise en œuvre dans le cadre du futur PAPI Rouen Louviers Austreberthe, en 2024.

Extrait d'un diagnostic de vulnérabilité :

EXPOSITION DE L'ÉTABLISSEMENT AU RISQUE D'INONDATION*	
<i>*Pour l'aléa de référence</i>	
Zonage réglementaire du PPRI* associé à l'établissement	Zone Rouge ruissellement
Niveau d'aléa associé à l'établissement	Aléa moyen
Nature de l'inondation	Ruissellement
<i>*Plan de Prévention des Risques Inondation</i>	
Hauteur d'eau de référence sur l'établissement (en m)	0,2
Caractérisation du niveau ou local associé à cette hauteur d'eau	Rez-de-chaussée aile sud

VULNÉRABILITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

**Pour l'aléa de référence*

SYNTHÈSE DES VULNÉRABILITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

- Niveau de vulnérabilité général pour les personnes (pour l'aléa de référence)
NUL A TRES FAIBLE
- Niveau de vulnérabilité général des constructions
FAIBLE A MODÉRÉ
- Niveau de vulnérabilité général des ouvrages et des matériaux
NUL A TRES FAIBLE
- Niveau de vulnérabilité des installations électriques
NUL
- Niveau de vulnérabilité des installations thermiques
NUL
- Niveau de vulnérabilité des installations de courant faible
NUL
- Niveau de vulnérabilité des biens et des équipements
NUL

- Niveau de vulnérabilité des stocks
NUL A TRES FAIBLE
- Niveau de vulnérabilité des stocks et dépôts de polluants, de déchets
NUL
- Coût estimé du sinistre (K €/ HT)*
Entre ▼ 10,37 K€
Et ▲ 14,03 K€
*Hors pertes d'exploitation éventuelles
- Niveau estimé de perturbation des activités et services en post sinistre
NUL A TRES FAIBLE
- Délai estimé de retour à la normale en post sinistre
MOINS DE 5 JOURS
- Observations :

MESURES PRÉCONISÉES

SYNTHÈSE DES MESURES OBLIGATOIRES PRÉCONISÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT

La Plan de Prévention des Risques Inondation de la commune fixe un certain nombre de mesures portant sur les biens et les activités existantes. Ces mesures peuvent être soit obligatoires, soit recommandées. La partie suivante identifie ces mesures, susceptibles de concerner l'établissement au regard de son exposition et de ses vulnérabilités.

MESURES OBLIGATOIRES AU PPRI CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT

- Mesures portant sur la mise en sécurité des personnes
- MO1 VERROUILLER LES TAMPONS DES REGARDS SUR LES RÉSEAUX ENTERRÉS

Mesures portant sur la mise en sécurité des biens

Quelle stratégie privilégier pour la mise en sécurité des biens sur l'établissement?

- Aucune stratégie particulière n'est à privilégier
- STRATÉGIE RÉSISTER
- STRATÉGIE CÉDER

6. Surveillance, prévision des crues, alerte et gestion de crise

1. Surveillance des ouvrages

✦ Suivi réglementaire des ouvrages :

Les arrêtés d'autorisation de réalisation des ouvrages au titre du code de l'environnement ainsi que la DUP, prescrivent dans le cadre de l'exploitation des ouvrages de faire une visite technique trimestrielle.

Ces visites consistent à réaliser un diagnostic visuel complet de l'ouvrage afin de repérer les anomalies (état de la végétation, tenue des remblais, état des canalisations, apparition de bétouilles, etc.). Pour chaque ouvrage, une fiche technique de visite est remplie. Cette visite permet également de vérifier l'entretien des ouvrages réalisé par une entreprise mandatée pour les zones qui ne sont pas pâturées et de s'assurer qu'il n'y a pas de surpâturage pour le reste. Suite à ces visites, des travaux de réparations sont souvent engagés.

En 2022, **3 visites** ont été réalisées au mois de mars, juillet et décembre qui correspondent aux périodes d'entrée et de sortie d'hiver ainsi qu'à la période de première fauche des ouvrages non pâturés.

Quelques photographies pour illustrer ces opérations de surveillance et d'entretien des ouvrages :



Erosion arrivées d'eau (F2 et PP2-13_2-14)



Nettoyage de débit de fuite (Pav13-10)

Les obligations réglementaires consistent également en la **constitution de dossier d'ouvrage** complet. Un travail de mise à jour a été amorcé en 2022. La cartographie des éléments constitutifs de chacun des ouvrages a été réalisée, permettant une approche plus explicite et visuelle tant pour l'entretien régulier que pour la description en elle-même de l'ouvrage. Ceci constitue la base du dossier et sera complété en 2023 par une fiche récapitulative des éléments de conception et de réalisation de l'ouvrage, une fiche technique hydraulique ainsi que par une fiche foncière relative (avec les propriétés et différentes servitudes). Concernant le foncier associé aux ouvrages, le travail de recensement des propriétés du syndicat et la mise à jour en fonction de l'évolution du cadastre a été mené en 2022. Il a fait l'objet d'une cartographie et sera complété en 2023 par la localisation des différentes servitudes d'inondabilité.

La nouvelle réglementation impose une régularisation des ouvrages pour lesquels le cumul de volume de stockage dépasse 50 000 m³ sur un même cheminement de l'eau **par l'établissement d'une Etude De Danger (EDD)**. En 2022, cette réglementation a été étudiée pour l'ensemble du parc des ouvrages hydrauliques du SMBVAS fraîchement fusionné avec le SIRAS (et ses 11 digues situées en fond de vallons). Il en ressort que 85 % du parc d'ouvrages est concerné par une EDD mais également qu'un grand nombre de cas particuliers nous oblige à faire des choix. En effet, aucune modification substantielle d'un ouvrage ne pourra se faire à la suite de l'EDD, ce qui exclut celle de PP2-13_2-14 (qui comporte l'ouvrage sortant d'un contentieux et nécessitant une reprise totale) et celle de la Digue n°4 qui comprend un futur ouvrage sur la commune d'Auzouville-l'Esneval.

Perspective 2023 : L'enjeu réglementaire le plus important sera de prioriser la réalisation des Etudes de Danger. Le recensement des accords fonciers sera poursuivi avec l'intégration des servitudes d'inondabilité en cartographie mais également au sein de chaque dossier d'ouvrage. Ces derniers seront également complétés par une fiche descriptive, une fiche technique hydraulique et d'une fiche de constitution du dossier.

✦ Traitement des bétoires ou effondrements

L'ouvrage BVVE01 sur les communes de Villers Ecalles et Bouville a fait l'objet d'un diagnostic, en 2021, pour un effondrement constaté courant été 2020. Le premier rapport de l'hydro géotechnicien ne conclut pas quant à la nature de l'effondrement mais décèle des zones de compactage insuffisante dans le remblai. Situé à l'aval du péage de Bouville et d'une aire de repos de l'autoroute A150, l'ouvrage reçoit les débits régulés de deux bassins dont le temps de vidange va jusque 8 jours. L'effondrement au pied de digue est donc sollicité en permanence par cette arrivée d'eau.

Il a été décidé de passer par un maître d'œuvre externe pour définir l'intervention à faire sur la bétoire en travaillant sur deux scénarios : étanchement de l'ensemble du parement amont avec géomembrane et traitement de la bétoire.

Une mise en concurrence a été réalisée en fin d'année pour permettre le traitement de la bétoire qui s'est fortement agrandie au cours de l'année 2022. C'est l'entreprise CFB-TP qui a été retenue pour ce traitement. Il a également été négocié avec ALBEA la possibilité d'isoler les débits de fuite des deux ouvrages situés à l'amont, le temps de l'intervention dès que les conditions météorologiques le permettront en début 2023. L'arrivée des eaux ne pouvant être totalement coupé du fait du BV amont qui transite par BVVE01.



Bétoire BV_VE_01

L'ouvrage Blv01 sur la commune de Blacqueville présente des effondrements en pourtour du regard de débit de fuite qui est incorporé à la digue. Ceci est caractéristique d'un défaut d'étanchéité entre deux éléments béton. A l'investigation du débit de fuite fin janvier, il a été constaté un défaut dès la conception de l'ouvrage puisqu'aucun recouvrement n'existe entre le regard béton et la sortie de la buse de débit de fuite. La vanne de l'ouvrage a été totalement ouverte afin d'éviter la mise en charge de l'ouvrage. La réparation de cet ouvrage se fera en suivant le traitement de BVVE01 par la reprise complète de la buse aval et reconstitution de digue ensuite. Elle fait l'objet de la même maîtrise d'ouvrage.



Effondrement Blv01

Il a été constaté un défaut d'étanchéité sur l'ouvrage Belga2 sur la commune Villers-Ecalles par l'apparition d'affaissement en pourtour du regard de débit de fuite. Un simple chemisage interne est prévu. L'ouvrage PP2-12 sur la commune de Pissy-Pôville a fait l'objet d'un contentieux empêchant la réception des travaux. Il va être nécessaire de définir les modalités techniques de la reprise totale du remblai. En attendant de pouvoir procéder à cela, une réparation temporaire est également prévue afin d'établir l'étanchéité du débit de fuite intermédiaire avec le regard béton.

De nombreuses arrivées d'eau dans les ouvrages s'érodent qu'il sera nécessaire de compléter en gabions rapidement pour contenir leurs évolutions.

Perspective 2023 : La première partie de l'année va permettre de réaliser les travaux pour les 4 premiers ouvrages ciblés. Le lancement du marché de terrassement va également permettre, en fonction du budget alloué, de renforcer plusieurs arrivées d'eau. Pour finir, l'intégration des 15 ouvrages engendrera également des besoins réguliers de curage.

✦ Gestion des démarches suite aux accidents Blv02 et Blv03

L'ouvrage Blv03 sur la commune de Blacqueville a pu être réparé au début de l'été en passant par le biais de l'assurance : reprise des panneaux béton, des gabions de la surverse et de la clôture.



La personne responsable de l'accident sur l'ouvrage Blv02 restant injoignable, une plainte a été déposée et la clôture a été reprise en régie par la Brigade Bleue.



Les deux accidents ont donc pu être traités durant l'année 2022 et aucun autre sinistre n'est survenu depuis.

❖ Suivi de l'entretien par tonte

Le SMBVAS est propriétaire d'un patrimoine d'environ 42 ha répartis sur 66 sites sur le bassin versant de l'Austreberthe. Ce patrimoine est constitué :

- De 42 ouvrages hydrauliques en service (bassins, barrages) et 5 fossés dont la fonction est de ralentir les ruissellements et/ou de limiter les dégâts en cas d'évènements pluvieux importants. Ils sont réalisés en terre et sont enherbés. Un ouvrage de fuite en béton permet d'assurer la vidange de l'ouvrage en 24 heures environ. Des surverses sont aménagées sur la plupart de ces ouvrages, et sont souvent renforcées à l'aide de matelas réno (cages grillagées remplies de cailloux). Enfin, ces ouvrages peuvent être accompagnés, à l'amont, de plantations type fascines, haies denses pour limiter l'envasement de l'ouvrage ou de l'intégrer au paysage.
- Du site mémorial de l'impasse du Glu destiné à la sensibilisation du grand public sur les inondations à Saint Paër.
- Du CERT (Centre Eau Risque et Territoire),
- D'une prairie inondable à réaliser sur la commune de Barentin (proximité de la Chapelle St Héliier)
- De 12 aménagements connexes liés à l'aménagement foncier de l'A150 qui restent à réaliser.

Par ailleurs, le SMBVAS possède 2 kms de haies/fascines réparties sur plus de 41 sites qui font l'objet d'un entretien confié à une entreprise (opération de tonte, broyage et tailles de haies) dans le cadre d'un marché d'entretien pluriannuel.

L'intervention de la Brigade Bleue permet d'être réactif pour des réparations ou création de clôtures notamment (Blv02, G13-5, grillage ovin sur MP01b, réparation de rambarde sur PP2-13_2-14, grille avaloir sur F2, nettoyage et

repositionnement de panneaux, ...) mais aussi pour des nettoyages d'embâcles (PP2-13_2-14, Pav13-10) ou encore des réparations de débit de fuite (fond ouvrage béton F3) permettant un fonctionnement optimal des ouvrages.

Suite à la fusion avec le SIRAS, le SMBVAS a récupéré en gestion les 11 digues et 4 passages sous voirie dont la création date du début des années 2000. Cela représente près de 9 ha supplémentaires à entretenir par fauche avec une attention particulière sur la gestion des ligneux dans les enrochements. En 2022, le marché d'entretien et de surveillance hérité du SIRAS et confié à Eaux de Normandie a permis une transmission sereine du patrimoine.

Perspective 2023 : Il a été décidé de reprendre en propre la surveillance de ces 15 ouvrages et de lancer deux nouveaux marchés : l'un pour l'entretien par fauche, l'autre pour d'éventuels curages. L'idée est de pouvoir être réactif sur le territoire et d'intervenir rapidement sur les dysfonctionnements des ouvrages avant que ceux-ci ne puissent prendre de l'ampleur.

✦ Suivi de l'entretien par pâturage

Dans le cadre de sa politique de valorisation des ouvrages, l'action du SMBVAS avait permis, sur la période 2007-2016, de rendre pâturable 36 ha (80% du parcellaire) en conventionnant avec des privés/agriculteurs (moutons, vaches, poney, valorisation en foin, etc.).

L'ensemble des conventions de pâturage a été repris, dès le début de l'année 2022, afin de mettre à jour les informations administratives, les conditions de prêt à usage des ouvrages (gestion des refus de pâture, éviter le surpâturage notamment), vérifier les détenteurs de convention (éviter le passage d'ouvrage de main en main) et rajouter une cartographie de localisation des ouvrages. Les références juridiques, de durée, de droit et de résiliation ont également été rajoutées.

Perspective 2023 : Il devient nécessaire d'harmoniser et de reprendre la gestion des cadenas qui sécurisent aussi bien les ouvrages de régulation que nos bassins de manière générale.

✦ Surveillance par temps de pluie

Pendant et après les évènements pluvieux importants (de plus de 20 millimètres dans les 24 dernières heures), le syndicat se rend sur les ouvrages de régulation afin de vérifier que ceux-ci fonctionnent correctement (débit de fuite non bouché, etc.). Une fiche de visite spécifique est renseignée et permet en parallèle d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des aménagements.

Ces visites sont réalisées en interne par l'équipe du syndicat.

Les données pluviométriques sont obtenues en interrogeant les propriétaires de pluviomètres ou de pluviographes du bassin versant (DREAL, élus, particuliers) et le système fonctionnel mis en place par le SMBVAS sur 2 barrages.

✦ Optimisation de fonctionnement par curage

Courant 2022, plusieurs dysfonctionnements ont été reportés par les communes sur le fonctionnement des ouvrages du SMBVAS notamment concernant l'entrée des eaux. Cela a été le cas sur la commune du Saussay et de Pavilly :

- L'ouvrage S3 se situe en amont du bourg et en bordure de la route départementale n°124. L'accotement de la voirie avec le temps a sédimenté empêchant les eaux de ruissellement de l'amont de rentrer dans l'ouvrage. En concertation avec la direction des routes, l'accotement et l'accompagnement des ruissellements jusque notre ouvrage a été repris par curage.
- L'ouvrage Pav1a se situe le long d'une voie communale qui a subi une coulée de boue de la parcelle en pomme de terre en face de l'ouvrage lors de l'orage du 15 septembre. Les entrées d'eau ont donc été curées pour optimiser son fonctionnement.

Sur la commune de Roumare, le SMBVAS est gestionnaire d'un ensemble de noues enherbées qui emmènent les ruissellements jusqu'à une digue. Sous la voirie communale, deux buses étaient colmatées par des limons que le syndicat a accepté de curer.



2. Gestion de crise / Alerte / Instrumentation

L'année 2022 a été une année exceptionnellement sèche avec une pluviométrie annuelle de 771 mm contre 938 mm de moyenne depuis les vingt dernières années (données sur la commune de Goupillières). Il s'agit de la deuxième année présentant une pluviométrie aussi faible.

Un seul événement au cours de l'année 2022 a suscité une alerte lors des 14-15 Septembre dernier. Cet événement s'est déroulé en deux temps avec un premier cumul de 25 à 30 mm dans la nuit puis la même chose en début d'après-midi. Localement les 50 mm ont été dépassés.

Une première alerte APIC par mail a été faite à 1h30 puis une à 13h puis 13h15 pour un total de trois alertes en 24h. La préfecture de Seine-Maritime par le biais du SIRACED PC a également établi un mail en fin de matinée afin de permettre de se préparer aux orages de l'après-midi. Ce dernier a été transmis aux communes à 12h15 par le SMBVAS. Globalement, le système d'alerte a plutôt bien fonctionné pour cet événement.

Dans le cadre du PAPI Rouen-Louviers-Austreberthe, il a été décidé de lancer une étude afin d'identifier les atouts et les manques de l'**instrumentation** actuelle à l'échelle de l'ensemble du territoire PAPI qui inclut le SMBVAS. L'étude a été lancée en début d'année 2021 mais a pris beaucoup de retard. Elle ne rendra ses conclusions que début 2023.

L'année 2022 a permis d'être associé étroitement à toutes les phases d'étude qui nous permettra de faire les choix en termes de remise en état de fonctionnement de l'existant et des besoins complémentaires d'instrumentation.

Le SMBVAS a équipé plus d'une vingtaine d'ouvrages d'**échelles colorées** qui permettent d'évaluer au mieux le taux de remplissage avec un repère visuel pour 50 % et 80 % de remplissage avant le débordement de l'ouvrage.

Perspective 2023 : Suite à la fusion avec le SIRAS, un travail sera mené sur les courbes hauteur / volume de ces 11 ouvrages afin de définir les différentes hauteurs de nouvelles échelles colorées.

7. Risque inondation et urbanisme

Le volet urbain s'adresse aux aménageurs urbains publics ou privés. Sur le bassin versant de l'Austreberthe, 1200 habitations environ ont déjà été inondées, ce qui touche presque 10% de la population. L'imperméabilisation des sols se poursuit rapidement et il est plus que nécessaire de s'assurer que cette dernière aura un minimum d'impact. Pour que d'une part, la situation ne se dégrade pas dans les zones où aucun ouvrage n'a été réalisé et que d'autre part, les ouvrages ne perdent pas de leur efficacité dans les zones où ces derniers ont été réalisés.

Par le biais d'un appui aux 31 communes, l'animatrice du volet urbain veille donc à ce que les nouvelles constructions n'aggravent pas la situation existante par rapport aux ruissellements et à ce que de nouvelles constructions inondables ne soient pas réalisées. Le volet urbain propose une intervention auprès des communes à plusieurs niveaux :

- En donnant un avis technique sur la gestion des eaux pluviales prévue pour les nouveaux projets de construction et en informant sur leur caractère potentiellement inondable ;
- En aidant au lancement et au suivi des schémas de gestion des eaux pluviales ;
- En aidant à la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme ;
- En accompagnant les communes vers des projets de désimperméabilisations de l'existant

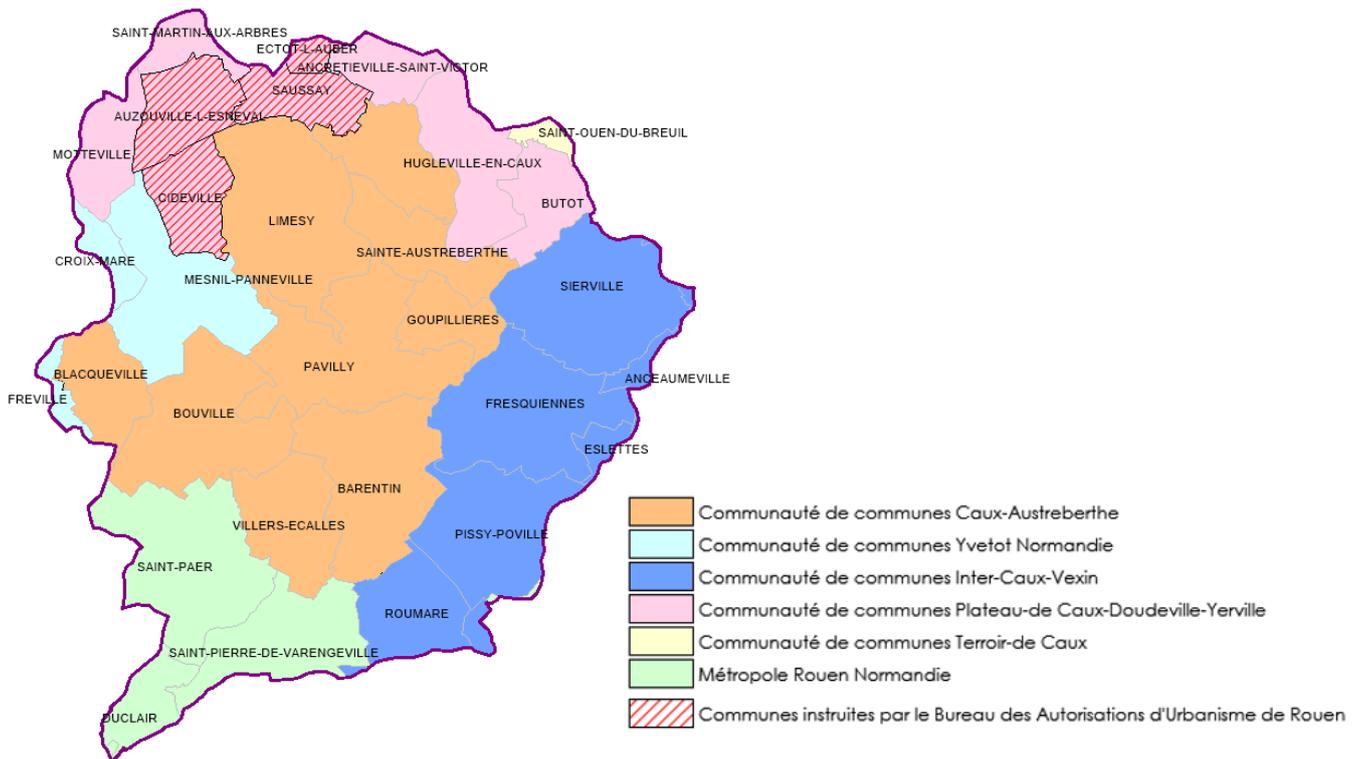
1. Avis technique sur les projets de construction

Dans le but de ne pas aggraver la situation, le SMBVAS propose une aide aux maires et services instructeurs des communautés de communes en donnant un avis sur la gestion des eaux pluviales des projets de construction. Le volet urbain tente, par cette action, de responsabiliser les aménageurs du territoire sur la gestion des eaux pluviales de leurs projets.

S'il existe une réglementation à ce sujet dans les PLU des communes et/ou dans les zonages d'assainissement pluvial, l'animatrice du volet urbain veille à ce qu'elle soit respectée. L'avis du SMBVAS est cadré par les doctrines en vigueur en Seine-Maritime et le SAGE des six Vallées.

◆ Partenariats

Depuis 2015, les modalités d'instruction des nouveaux projets urbains au titre du Code de l'Urbanisme ont totalement changé. Toutes les communautés de communes du territoire ainsi que la Métropole Rouen Normandie ont créé leur propre service instructeur et instruisent les projets sur leur territoire, à l'exception des communes de Cideville, Auzouville-l'Esneval, du Saussay, d'Ectot-l'Auber, encore instruites par le Bureau des Autorisations d'Urbanisme de Rouen, en l'absence de document d'urbanisme approuvé sur ces communes.



Dans ce contexte, le SMBVAS a proposé dès 2015 un partenariat aux nouveaux services instructeurs au titre du Code de l'Urbanisme, afin d'être consulté sur les nouveaux projets urbains.

Ces dernières années, une montée en compétence des communautés de communes sur les thématiques du risque inondation et de la gestion des eaux pluviales est à noter, aidée par les nombreux guides et doctrines existants en Seine-Maritime.

En parallèle du cadrage des nouveaux projets urbains sur le territoire du bassin versant au titre du Code de l'Urbanisme, le syndicat suit aussi la procédure appliquée au titre du Code de l'Environnement, pour les projets supérieurs à 1ha, au travers d'un partenariat avec la Police de l'Eau créé en 2007.

Suite à l'approbation du SAGE, le SMBVAS est consulté systématiquement pour les dossiers instruits au titre du code de l'environnement.

❖ Suivi des projets urbains 2022

Depuis le 1^{er} juin 2021, l'accompagnement du SMBVAS sur les projets d'urbanisation a évolué :

- Les PC, PA et DLE feront l'objet d'un avis du SMBVAS sauf pour les réhabilitations et extensions (petites superficies imperméabilisées)
- Les CU et DP ne feront plus l'objet d'avis du SMBVAS.

Le SMBVAS émet depuis des avis techniques sur les projets de grande superficie ou sur les constructions individuelles hors extensions et réhabilitation.

Cette modification intervient suite à l'approbation du PPRI de l'Austreberthe et du Saffimbec qui édicte des prescriptions et recommandations en matière d'urbanisme dans les zones exposées au risque inondation.

Au total en 2022, le SMBVAS a donné un avis sur 35 projets urbains (34 en 2021, 47 en 2020 et 50 en 2019).

Le SMBVAS a été sollicitée en tant que structure porteuse du SAGE sur 5 dossiers loi sur l'eau (2 consultations en 2021).

Plusieurs projets cités ci-dessus ont fait l'objet d'échanges techniques en amont des instructions entre les communes, les aménageurs et le SMBVAS. Pour rappel, cela permet d'être plus efficace et constructif pour la prise en compte d'un éventuel risque inondation, et pour la gestion des eaux pluviales à prévoir.

❖ Quelle intégration des prescriptions ?

La totalité des projets urbains importants prévoit aujourd'hui un ouvrage de gestion des eaux pluviales, à l'exception de certains projets agricoles. De plus, le dimensionnement centennal est aujourd'hui assimilé par tous les aménageurs du territoire pour les projets de plus de 1ha et de plus de 3 lots.

Cependant, au sein de petits lotissements, l'animatrice a déjà eu à suivre la gestion des eaux pluviales sur chaque lot à bâtir, aucune vision globale n'ayant été prévue par les aménageurs à l'échelle des lotissements (bassin collectif...). Le contrôle des chantiers individuels révèle souvent des erreurs de réalisation (sous-dimensionnement des tranchées drainantes, absence de géotextile...).

❖ Consultations amont aux instructions en 2022

Le SMBVAS accompagne les communes et les aménageurs du territoire en amont de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. L'animatrice est également sollicitée par des particuliers pour des renseignements en amont de leur projet. Dans certains cas, des notes techniques de dimensionnements sont réalisées afin d'accompagner les particuliers pour la gestion des eaux pluviales de leur projet.

2. Incitation à la réalisation et aide au suivi des schémas d'assainissement pluvial

Sur le bassin versant de l'Austreberthe, la compétence « eaux pluviales urbaines » est restée communale sauf pour les 3 communes de la Métropole de Rouen Normandie (Duclair, Saint-Paër et Saint-Pierre-de-Varengeville). Chaque commune gère donc cette compétence de façon indépendante.

Le SMBVAS incite fortement les communes à se doter d'un schéma de gestion des eaux pluviales (SGEP). Aussi appelé schéma d'assainissement pluvial communal ou intercommunal, il a pour but d'établir un diagnostic sur la situation existante en termes de gestion des eaux pluviales notamment les dysfonctionnements, pour ensuite prévoir des aménagements afin d'y remédier. Les

propositions peuvent également aider à améliorer la situation en prévoyant notamment la régulation des eaux pluviales urbaines en sortie de zone urbanisée.

En 2022, le SMBVAS a accompagné la commune de Fresquiennes dans l'élaboration de son SGEP.

Loi Ferrand : loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement »

L'application de la Loi NOTRe entrainera un transfert des compétences « eau » et « assainissement » vers les EPCI. Ceci pourra être un levier pour favoriser l'émergence de schémas pluviaux, en allégeant le coût pour les communes, ainsi que le portage de ces études, assez lourds pour une commune seule.

Cependant, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » rattache désormais explicitement le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines à la compétence « assainissement » pour les métropoles et communautés urbaines et introduit une nouvelle compétence distincte pour les communautés d'agglomération et les communautés de communes, exercée obligatoirement au 1er janvier 2020 pour les premières et demeurant facultative pour les secondes.

Sur le territoire du bassin versant de l'Austreberthe : pour la Métropole Rouen Normandie, la gestion des eaux pluviales est rattachée à la compétence « assainissement » et cette compétence est obligatoire depuis le 1er janvier 2020 ; pour les communautés de communes, la gestion des eaux pluviales reste une compétence distincte de la compétence « assainissement » et cette compétence reste facultative. Les communautés de communes restent donc libres d'assurer ou non la gestion du service des eaux pluviales à l'échelle intercommunale.

L'application de la loi NOTRe ne sera donc un levier que dans le cas où les communautés de communes du territoire décideront d'assurer cette compétence. De plus, l'appui technique des syndicats de bassin versant, formés techniquement à cette problématique, dépendra de la volonté de ces structures.

3. Aide sur le volet hydraulique des documents d'urbanisme

Le SMBVAS a également pour rôle d'aider les communes à une meilleure prise en compte du risque d'inondation et de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme. L'objectif est d'obtenir des outils réglementaires pour limiter les nouvelles constructions inondables, ainsi que les conséquences de l'urbanisation sur les inondations.

Concernant la gestion des eaux pluviales, le travail sur les documents d'urbanisme est capital dans la mesure où, si la gestion des eaux pluviales est correctement exigée dans un document de type PLU, elle devient incontestable et « fait loi ».

En 2022, le SMBVAS n'a pas été sollicité sur ce volet.

4. Mise en œuvre du PPRi

Le PPRN - Bassin versant de l'AUSTREBERTHE et du SAFFIMBEC a été approuvé le 12 janvier 2022. Le SMBVAS participe à la mise en œuvre du PPRi en y faisant référence lors des avis d'urbanisme et de retournement d'herbage.

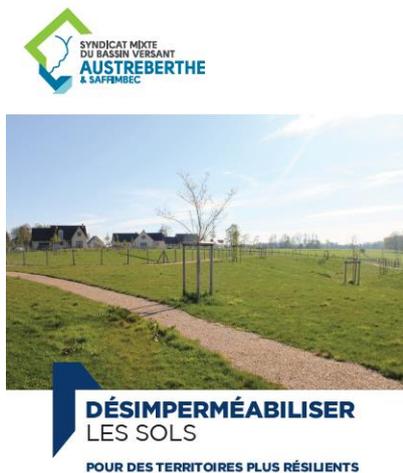
5. Accompagnement sur la désimperméabilisation des sols

La désimperméabilisation consiste à remplacer des surfaces imperméables par des surfaces plus perméables avec pour objectifs :

- Une infiltration des eaux de pluie,
- Une dépollution de l'eau,
- Une production végétale,
- La création d'habitats pour la biodiversité,
- Une diminution des îlots de chaleur,
- La mise en place de réservoirs de carbone.

Cela permet, à une échelle plus importante, de réduire le risque inondation, d'optimiser le système d'assainissement, de préserver la ressource en eau et les sols, d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité des territoires, et surtout, de réaliser des économies.

Le SMBVAS a fait le choix de travailler sur cette thématique afin d'accompagner les communes le souhaitant vers une désimperméabilisation de leur territoire, afin de tendre vers des territoires plus résilients et plus attractifs.



✦ Etude du potentiel de désimperméabilisation à l'échelle d'une collectivité

L'objectif de cette action est d'accompagner techniquement les collectivités qui souhaitent s'engager sur une réflexion globale du potentiel de désimperméabilisation à l'échelle de leur territoire. A travers cette réflexion, ces collectivités cherchent à adapter leur territoire au changement climatique pour :

- Réduire le risque d'inondation en limitant le ruissellement,
- Préserver les ressources naturelles en permettant le rechargement des nappes phréatiques,
- Réduire la pollution qui arrive dans les rivières,
- Améliorer le cadre de vie en réintroduisant de la nature en ville, réduisant les îlots de chaleur et améliorant le paysage urbain,
- Valoriser les milieux aquatiques et favoriser la biodiversité.

Dans le cadre du PAPI Rouen Louviers Austreberthe, le SMBVAS porte l'action « 4.2 ETUDE DES POSSIBILITES DE DES IMPERMEABILISATION DES ESPACES URBAINS » sur la commune de Barentin. Il s'agit d'une étude expérimentale qui a vocation à être reproductible sur le territoire du PAPI. Il est envisagé de réaliser cette étude dans le cadre d'une convention de recherche et développement avec le CEREMA. Plusieurs rencontres ont été organisées avec le CEREMA et la commune. Un premier comité de pilotage a été effectué. Une demande de subvention auprès du fond vert est prévu en 2023. La principale difficulté concerne le position des financeurs potentiels sur cette thématique qui pénalise l'avancement de cette action.

8. Ralentissement des écoulements

1. Création d'ouvrages structurants – phase travaux et étude

La dernière opération consacrée à des ouvrages structurants restant à mener dans le cadre de l'appel à projet PAPI II de l'Austreberthe est « l'Aménagement hydraulique du sous bassin versant du Saffimbec Tranche 1 ».

Cette opération consiste à réaliser 4 barrages importants d'un montant de 1,86M € TTC de travaux :

- MOT_04, réalisation d'un barrage de 13 200 m³ avec un débit de fuite de 230 l/s à Motteville
- MP_08, réalisation d'un barrage de 11 700 m³ avec un débit de fuite de 180 l/s à Mesnil-Panneville
- AE_03, réalisation d'un ouvrage de 17 700 m³ avec un débit de fuite de 270 l/s à Auzouville l'Esneval
- L_08, réalisation d'un ouvrage de 26 800 m³ avec un débit de fuite de 400 l/s à Limésy

La maîtrise d'œuvre est démarrée depuis 2019 et confiée au bureau d'études ANTEA. L'année 2022 a consisté à intégrer les dernières modifications de surfaces des projets L08 et AE03 nécessaires aux négociations foncières dans les différents dossiers réglementaires (loi sur l'eau, déclaration d'intérêt général, déclaration d'utilité publique).

Les travaux des ouvrages MOT04 et MP08 ont été finalisés en début d'année 2022. Ils ont fait l'objet d'une réception et du solde administratif et financier de l'opération pour ces deux ouvrages.

Les négociations foncières pour l'ouvrage AE03 ont pu être menées pour partie et ont abouti à l'achat et à la conclusion d'une servitude d'inondabilité pour le propriétaire principal concerné.

L'année 2022 a été consacrée à finaliser la réalisation des 2 barrages dont le foncier était déjà acquis et à l'ajustement des négociations foncières pour les barrages L_08 et AE_03.

L'année 2023 devrait consister en la finalisation des négociations foncières pour AE03 avec un lancement des travaux au mieux en 2024 selon les financements possibles. Il s'agira également de poursuivre les négociations foncières pour le barrage L_08.



MP08 – Mesnil-Panneville – 11 700 m³



MOT04 – Motteville – 13 000 m³

2. Contentieux

❖ Opération St Hélier Tranche 1

Des malfaçons ont été constatées par le SMBVAS sur l'ouvrage PP2-12. Suite à ce constat, le SMBVAS a remis en question la conformité de l'ensemble de la tranche 1 de l'opération « St Hélier ». Il a donc été décidé par le SMBVAS de lancer une procédure de contentieux en 2012 à l'encontre de l'entreprise de travaux VALERIAN, du cabinet géotechnique IMSRN et du maître d'œuvre SEEN.

Le jugement a été mis en délibéré en 2018 : il conclut définitivement à la responsabilité des 3 entreprises.

L'année 2020 devait permettre d'organiser les démarches de reprise de ce projet. Cela n'a pas été possible faute de temps suite au départ d'Alexandre ABIVEN.

L'année 2023 doit permettre d'organiser les démarches préalables aux travaux (choix des entreprises, aspects administratif, financier et réglementaire).

✦ Bassin S_3

Dans le cadre de l'étude complémentaire sur 4 ouvrages réalisés par le BET HYDRATEC, il est confirmé que le bassin de gestion de eaux de ruissellements réalisé en 2007 par l'entreprise EBTP et la maîtrise d'œuvre SOGETI dispose d'un volume effectif réel de 2531 m³ avant débordement au lieu d'un volume commandé de 3800 m³ par le SMBVAS (objectif de protection du centre bourg pour la centennale). Lors de l'élaboration du plan de récolement, le volume de stockage calculé par l'entreprise a été basé par rapport à la côte de la pré surverse qui est anormalement situé au-dessus de la pré surverse. Le niveau de protection du centre bourg de la commune est donc diminué.

L'année 2020 devait permettre d'organiser les démarches de reprise de ce projet. Cela n'a pas été possible faute de temps suite au départ d'Alexandre ABIVEN.

En 2023, le SMBVAS devra engager une procédure de contentieux pour faire reprendre les travaux.

9. Aménagement durable du territoire rural

L'objectif de ce volet est d'amener l'ensemble du monde rural (agriculteurs et propriétaires) à intégrer les problèmes d'érosion et de ruissellement dans la gestion de leurs terres, en plus des autres considérations environnementales, agronomiques, économiques, etc.

Deux objectifs ont été fixés :

- Cibler les actions d'animation sur les secteurs qui seront définis comme « prioritaires » ou « sensibles » afin de faire émerger des comportements ou des projets permettant de réduire les phénomènes de ruisselllements et/ou d'érosion ;
- Défendre le principe de non aggravation sur l'ensemble du bassin versant comme cela est fait sur le volet urbain et obtenir des comportements réflexes du type « j'aggrave donc je compense ».

Nota : Amélie Daigurande a quitté de son poste fin aout 2022. Elle a été remplacée en janvier 2023. La transition a été assurée par le directeur.

Ce travail s'inscrit sur le long terme et, en même temps est en permanence soumis à des changements, notamment de politique agricole, qui peut presque réduire à néant les efforts faits. Le syndicat reste inquiet de l'évolution du territoire agricole et la situation a plutôt tendance à s'aggraver.

Pour mémoire, le travail d'un stagiaire au sein du SMBVAS en 2009 portant sur l'évolution de l'occupation des sols des trente dernières années a notamment montré une disparition de 40% des prairies sur le bassin versant de l'Austreberthe. Les difficultés rencontrées par les éleveurs ne présagent rien de bon concernant le maintien des prairies restantes.

Plusieurs outils sont déjà à la disposition des agriculteurs, en fonction des problèmes rencontrés : travail sur les pratiques culturales, réflexion sur le parcellaire, petits aménagements hydrauliques, etc. Le syndicat s'appuie entre autres dans cette démarche sur l'AREAS.

1. Animation de la politique d'hydraulique douce

✦ Etudes PCAHD

Le SMBVAS a lancé 3 études PCAHD. Elles couvrent 16 communes du territoire et ont permis la proposition de nombreuses actions.

En cours d'élaboration de ces études, les agriculteurs des territoires concernés ont été rencontrés afin de mettre en place des aménagements d'hydraulique douce. De nombreux aménagements ont été réalisés mais beaucoup reste à faire.

Pas de nouvelles études en 2021 ni 2022. Pour 2023, des réflexions avec l'AESN pour pouvoir poursuivre ces études sur des secteurs dépourvus. Ces plans communaux d'aménagements en hydraulique douce pourront se faire en régie.

✦ Animation sur le BAC de Limésy

En 2021, la Communauté Caux Austreberthe a avancé dans la définition de sa nouvelle stratégie.

L'animation préalable à chaque projet est portée par le service protection de la ressource en eau de la CCCA et la partie travaux de plantations est menée par le chargé de mission agricole-érosion du SMBVAS. Il a notamment en charge de :

- Organiser et suivre des chantiers de création d'aménagements végétaux
- Suivre l'entretien et le développement des aménagements

2 exploitants agricoles ont signé des conventions de mise en place d'aménagements d'hydraulique douce avec la CCCA. Les plantations sont prévues à l'hiver 2022-2023, pour un linéaire de 598 ml soit environ 2000 arbres implantés.



En 2023, il sera nécessaire pour le SMBVAS d'étudier avec la CCCA toutes propositions pour améliorer l'efficience pour la réalisation des travaux afin de répondre aux enjeux de production d'eau potable.

2. Création d'aménagements d'hydraulique douce

✦ Opération « Saffimbec Tranche 2 et A150 » – phase travaux

La maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études DCI pour l'opération « Travaux connexes de l'A150 et aménagement hydraulique du sous bassin versant du Saffimbec Tranche 2 » a été interrompue suite à de nombreuses déconvenues. L'année 2022 aura été consacrée à la réalisation des travaux de 3 aménagements : les aménagements MP_04, MP_05 et MP_15. Les travaux ont été confiés à l'entreprise Vandermeersch pour les terrassements des mares MP_04 et MP05 et à l'entreprise Valérian-SPIE Batignolles pour les travaux de voirie de ces deux sites et pour la création d'une noue enherbée en aval de l'autoroute pour MP_15.



MP_04 : Réhabilitation et création d'une mare avec aménagement de voirie



MP_05 : Création d'une mare avec aménagement d'un passage à gué



MP_15 : Création d'une noue enherbée et réhabilitation d'un fossé en noue

L'année 2023 consistera à préparer les travaux pour 2 autres sites (BO03 et MOT01) dont la réalisation attendra la labellisation du PAPI Rouen-Louviers-Austreberthe.

✦ Travaux d'aménagements d'hydraulique douce sur les zones à enjeux

Pour rappel, la stratégie du syndicat depuis 2013 pour la mise en œuvre des aménagements d'hydraulique douce ? consiste à être à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux en utilisant des fonds publics sur des parcelles privées. La Déclaration d'Intérêt Général (arrêté obtenu le 24 avril 2014) autorise le syndicat à réaliser ces petits travaux d'hydraulique douce de manière prioritaire sur les secteurs qui ont fait l'objet de Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce (PCAHD) et de manière ponctuelle sur le reste du périmètre du bassin versant, en se basant soit sur les anciennes études ou sur l'expertise du syndicat.

L'animation très active sur ce volet, jusqu'en 2021, a permis la mise en place de nombreuses haies, surfaces enherbées, fascines sur le territoire. En 2022, les travaux de plantation ont continué. L'animatrice fait une veille sur les opportunités qui pourraient émerger. L'objectif des aménagements est de concilier lutte contre l'érosion des sols et la préservation de la biodiversité dans une optique de reconstitution de la trame verte.

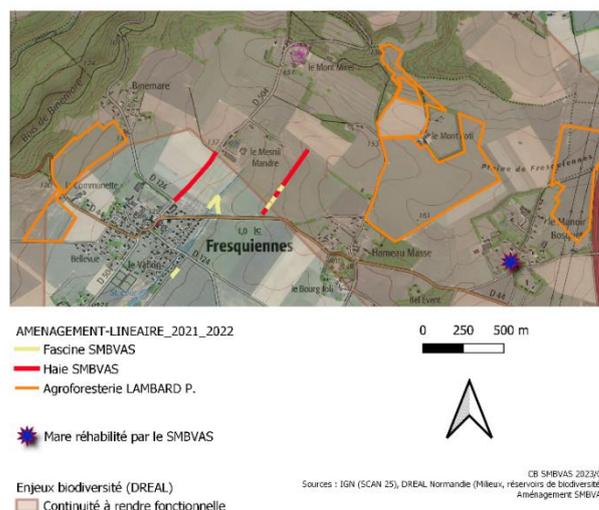
L'animatrice agricole a assuré les missions suivantes :

- Veille sur les projets possibles,
- Rencontre avec les agriculteurs sur les secteurs prioritaires,
- Rédactions et temps administratif,
- Organisation et suivi des chantiers de création d'aménagements végétaux,
- Suivi de l'entretien et de la vie de l'aménagement.

En 2022, les 10 aménagements suivants ont été effectués :

- 180 ml de fascine vivante,
- 711 ml de haie,
- 221 m² de bande enherbée.

Aménagements réalisés de 2021 à 2023 sur Fresquiennes



Haie de Mr LAMBART – Fresquiennes

3. Préservation de l'herbe - avis sur les projets de destruction d'herbage

Un arrêté préfectoral, datant de décembre 2014, demande aux 4 400 exploitations du département de faire une demande écrite préalable pour tout projet de retournements d'herbage à la collectivité compétente (en l'occurrence ici le SMBVAS), dès lors que l'herbage n'entre pas dans une rotation.

L'objectif de l'arrêté préfectoral est de permettre le dialogue entre l'agriculteur et la collectivité, de faire prendre conscience des enjeux et proposer des mesures compensatoires si besoin.

En l'état, l'arrêté n'exige pas que l'agriculteur respecte l'expertise menée par la collectivité mais instaure une commission consultative, ce que nous regrettons.

Dans le cadre de la PAC, chaque pays doit contribuer au maintien d'un certain pourcentage d'herbage. Pour la France, celui-ci est évalué sur la base du ratio de grands ensembles régionaux.

Durant la campagne 2017, le ratio annuel de la région Normandie s'était dégradé de plus de 2,5 % par rapport au ratio de référence. Un régime d'autorisation préalable à la conversion de prairies permanentes a été mis en place : tout agriculteur voulant détruire une prairie devait en faire la demande. Dans le cas contraire, ces agriculteurs ne pouvaient pas toucher la totalité de leurs aides PAC.

Cela avait eu pour effet positif pour les enjeux environnementaux du bassin versant, de diminuer les demandes de destruction d'herbages sur le deuxième semestre de l'année 2017 et sur l'année 2018. Cependant, en novembre 2018, l'Etat est revenu sur sa décision et a à nouveau autorisé les destructions d'herbages sans contrôle.

L'animatrice agricole a réalisé les missions suivantes :

- Rencontre avec les agriculteurs suite à la demande de diagnostics.
- Recherche d'un compromis entre les enjeux de l'exploitant agricole et les enjeux du territoire (si possible).
- Rédaction et temps administratif.

20 avis de retournement d'herbage ont été rendus concernant 67,15 ha, dont :

- 9.39 ha avec un avis défavorable
- 56.71 ha avec un avis sous réserve de maintenir 10 ha en herbe
- 1.04 ha avec un avis favorable

En 2022, le travail collaboratif autour de l'arrêté herbage en Seine-Maritime, en lien avec l'ASYBA, la DDTM et la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime, a été mené. Un nouveau protocole pour la rédaction des avis a été validé.

4. 3^{ème} édition de l'appel à projet « Préservons nos sols »

Malgré l'élaboration de plusieurs PCAHD sur notre territoire, nous constatons un taux de réalisation d'aménagements d'hydraulique douce insuffisant et des destructions d'herbages trop importantes aux vues des enjeux du territoire.

Ainsi, en 2019, le syndicat a mené une réflexion importante sur ce sujet : comment mobiliser et sensibiliser sur notre territoire la profession agricole sur la problématique du ruissellement et de l'érosion des sols ? En particulier, comment favoriser l'herbe ?

En décembre 2019, le syndicat a alors lancé l'appel à projet « Préservons nos sols ! ».

Cet appel à projet porte sur deux axes :

- L'axe 1 de ce dispositif, intitulé « haies, herbe, boisements, agroforesterie », concerne les éléments fixes du paysage et a donc pour objectif la mise en place de plantations et d'enherbement sur parcelles stratégiques.
- L'axe 2, « Conseils individuels » où il s'agit d'accompagner techniquement les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques. L'objectif est d'inciter à la mise en œuvre de pratiques compatibles, avec la préservation des sols et économiquement viables pour l'exploitant.

L'animatrice agricole a mené les actions suivantes :

- Communication de l'appel à projet,
- Rencontre avec les agriculteurs sur les secteurs prioritaires,
- Si besoin, modification des projets pour répondre au mieux aux enjeux,
- Rédaction et temps administratif,
- Recherche et choix de fournisseurs de plants (Axe1),
- Organisation des réservations et livraisons de plants et autres fournitures (Axe1),
- Suivi de l'implantation et de la vie de l'aménagement (Axe1),
- Recherche et choix d'organismes de conseil (Axe2),
- Suivi du diagnostic et de l'application des recommandations données (Axe2).

Le bilan pour 2022 est le suivant :

Axe 1	Axe 2 :
4 maillages de haies pour un linéaire de 2100 ml (3600 arbustes)	1 Diag. Herbe.
3.5 ha de boisement (1235 arbres)	66.5 ha surface maintenue en herbe
1 verger patrimonial (30 arbres)	250 ha de surface projetée en agroforesterie (17kml haie)

Face à ces résultats, les élus ont décidé de poursuivre cette action en 2023.

Le traitement de ces affaires est important car il répond à une attente du territoire :

- 300 points ponctuels identifiés depuis 2000
- 176 restants à résoudre
- 6 chargés de mission (urbain, agricole, sage, mare, politique, ouvrage) pouvant intervenir

En 2023, il s'agira de lancer une étude sur des sous-bassins versants stratégiques pour résoudre certains de ces points et de prioriser leur traitement.

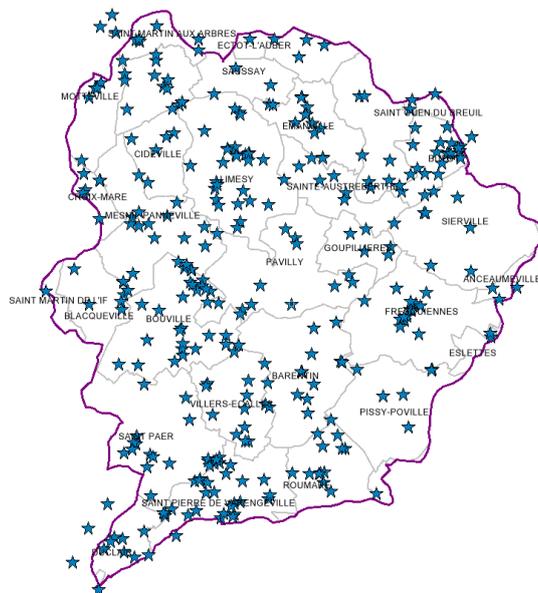
Cette étude pourra être réalisée en interne, par le chargé de mission agricole.

L'animatrice agricole a mené les actions suivantes :

- Veille sur les projets possibles,
- Rencontre avec les agriculteurs sur les secteurs prioritaires,
- Priorisation des projets en fonction des enjeux,
- Conciliation avec les personnes concernées par le projet,
- Rédaction et temps administratif,
- Organisation et suivi des chantiers de création d'aménagements végétaux,
- Suivi de l'entretien et de la vie de l'aménagement.

En 2022 la résolution de 10 points ponctuels s'est traduite par la plantation de :

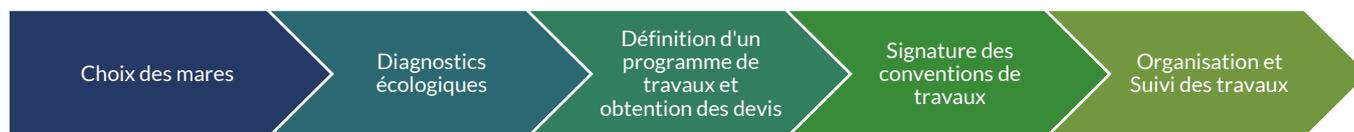
- 180 ml de fascine vivante,
- 711 ml de haie,
- 221 m² de bande enherbée.



Cartographie des points ponctuels sur le bassin versant de l'Austreberthe (MAJ : 2022)

10. Gestion des milieux aquatiques - Plan de réhabilitation des mares

Les actions de restauration et de création de mares nécessitent la mise en place de plusieurs opérations en amont. Le processus est synthétisé dans la figure ci-dessous :



L'animateur trame bleu a mis en place les actions suivantes :

❖ Choix des mares

Les mares ont été sélectionnées selon les critères suivants :

- Présence d'espèces protégées, menacées ou patrimoniales dans la mare (données issues du recensement et des diagnostics écologiques réalisés par le SMBVAS et recensés sur la base de données ODIN).
- Stade d'évolution de la mare conformément aux fiches de caractérisation créées par le PRAM (Programme régional d'action sur les mares). Nous avons priorisé des mares en stade d'atterrissement avancé (stade 4).
- Présence d'un réseau de mares et de corridors.
- Origine de l'eau alimentant la mare.
- Présence d'espèces exotiques envahissantes.
- Enjeux inondation en lien direct avec la mare.

Cette étape a nécessité de la part de l'animateur TB de contacter les propriétaires, d'effectuer la visite des sites, de compiler des données, de réaliser la cartographie pour la recherche des réseaux de mares et de hiérarchiser les candidats. Une fois les candidats choisis, des conventions de passage pour la réalisation des diagnostics écologiques ont été signées.

Six mares prioritaires ont été choisies pour faire l'objet d'un diagnostic écologique en 2022. La méthodologie de hiérarchisation a fait l'objet d'une note écrite précisant les critères de choix.

Mares sélectionnées pour faire l'objet d'un diagnostic écologique en 2022

Code mare	Propriétaire	Type d'intervention	Avancement	Commentaires
BOU_MA_008	BETTENCOURT Nicolas	Réhabilitation	Diagnostic réalisé en 2022	Présence de Tritons crêtés. Intervention à prévoir.
DUC_MA_011	SMBVAS	Réhabilitation	Diagnostic réalisé en 2022	
FRE_MA_031	DUPARC Tony	Réhabilitation	Diagnostic réalisé en 2022	Conseil de gestion + intervention potentielle.
PAV_MA_040	BOURGET-FAVRY Brigitte	Réhabilitation	Diagnostic réalisé en 2022	Dans un gîte. Intervention à prévoir.
SAU_MA_012	DUCOUROY Stéphane	Réhabilitation	Diagnostic réalisé en 2022	Problème d'étanchéité. Intervention à prévoir.
SAU_MA_019	SMBVAS	Réhabilitation	Diagnostic réalisé en 2022	Située dans S_3, envahissement par des massettes Présence de Tritons crêtés.



BOU_MA_008



FRE_MA_041



PAV_MA_040



SAU_MA_012

✦ Réalisation en régie des diagnostics écologiques

Avant toute intervention sur une mare ou suite à des travaux, le SMBVAS est attaché à la réalisation de diagnostics faune-flore. Dans le premier cas de figure, cette expertise aide à définir un programme de réhabilitation de la mare et permet de sensibiliser les propriétaires des mares au fonctionnement de cet écosystème. Dans le cas des diagnostics post-travaux, l'objectif est de définir quelles sont les opérations qui favorisent d'avantage une recolonisation. Le protocole mis en place par l'animateur TB était le suivant :

- **Remplissage de la fiche de caractérisation de la mare** du PRAM Normandie (Version 2017) et mise à jour de la base de données PRAM.
- **Inventaire de terrain** : Les espèces ciblées choisies pour les diagnostics écologiques sont les amphibiens et les espèces exotiques envahissantes. Les captures et manipulations des amphibiens sont évitées au maximum. Pour les captures, parfois nécessaires, une demande de dérogation, à l'article L.411-1-I-1° du code de l'environnement, a été réalisée auprès de la DREAL. Des mesures particulières d'hygiène sont prises afin de réduire les risques de dissémination d'agents infectieux et parasitaires chez les amphibiens lors des interventions sur le terrain. Le protocole retenu est conforme aux préconisations de la Société Herpétologique de France.

L'inventaire a été réalisé sur trois visites par an, sur le même site dans des conditions météorologiques favorables. La période des passages a été choisie en fonction de la phénologie régionale des espèces.

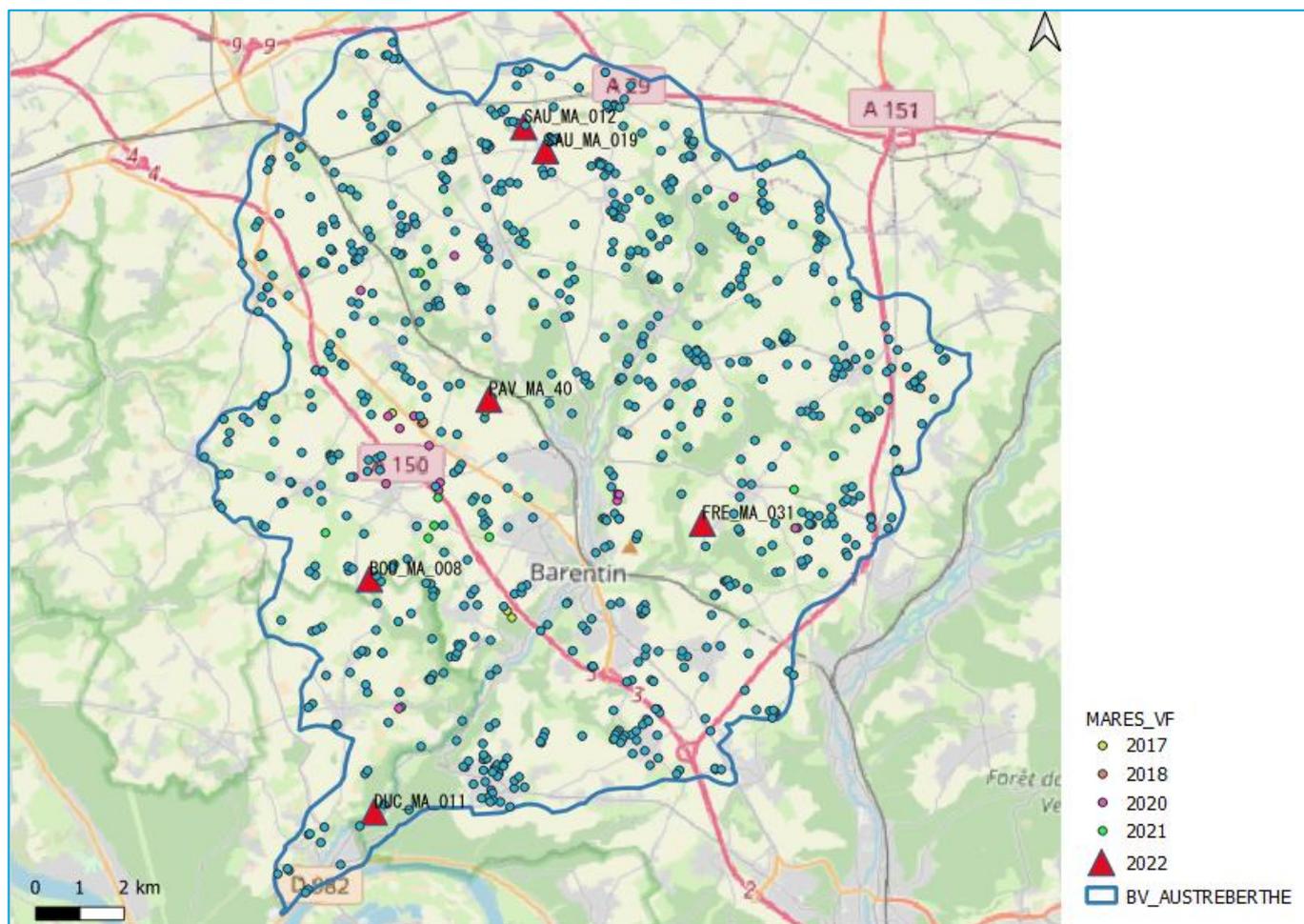
- **Transmission des données sur ODIN** : mise en forme des données et alimentation de la base de données régionale. Les animateurs TVB ont participé à la formation organisée par l'OBHN.



Triton crêté - *Triturus cristatus*



Sympetrum méridionale - *Sympetrum meridionale*



Localisation des mares diagnostiquées (diagnostics avant travaux)

✦ Définition d'un programme de travaux, obtention des devis et signature des conventions

Suite aux pistes d'amélioration du potentiel écologique des mares issues des diagnostics écologiques, les projets de travaux sont définis par les animateurs TVB en concertation avec les propriétaires. Il s'agit principalement des travaux de curage, reprofilages de berges, élagages ou déboisements. Aucune plantation n'est ensuite proposée, l'objectif étant de créer un milieu favorable à la colonisation naturelle par les espèces. Toutefois, pendant la phase travaux, il est fait en sorte que la colonisation se fasse plus facilement en conservant dès que possible la banque des graines, en gardant une partie de la mare sans curer, en favorisant des fonds de mare rugueux... Les travaux de réhabilitations de mares peuvent être complétés par des plantations de haies ou la création de noues pour diriger les eaux.

Une fois le projet défini, une demande de devis est réalisée à l'entreprise retenue dans le cadre d'un marché à bons de commande. Le montant des travaux connus, une convention est ensuite signée entre le SMBVAS et le propriétaire de la mare.

✦ Organisation et suivi des travaux

Cette dernière étape consiste à organiser l'intervention de l'entreprise, effectuer les déclarations de travaux, trouver des exploitants agricoles pour épandre les boues de curage quand cela est possible. Les animateurs TVB contrôlent la phase travaux et sont présents lors de la réception du chantier.

En 2022, les projets de réhabilitation de 4 mares ont été définis mais la réalisation a été reportée à 2023.

Code mare	Propriétaire	Type d'intervention	Avancement	Année diagnostic	Commentaires
MES_MA_004	SMBVAS	Création	Finalisé	/	Dans ouvrage MP_04
MES_MA_005	SMBVAS	Création	Finalisé	/	Dans ouvrage MP_05
Reportés pour 2023					
BOU_MA_008	BETTENCOURT Nicolas	Réhabilitation	Diagnostic réalisé	2022	Curage important
PAV_MA_039	EMO Christophe	Réhabilitation	Diagnostic réalisé	2021	Imperméabilisation + reprofilage des berges
PAV_MA_040	BOURGET-FAVRY Brigitte	Réhabilitation	Diagnostic réalisé	2022	Curage + reprofilage des berges
SAU_MA_012	DUCOUROY Stéphane	Réhabilitation	Diagnostic réalisé	2022	Imperméabilisation + reprofilage des berges

Carte 1 : Réalisation des projets mares entre 2022 et 2023



✦ Conseil de gestion

Code mare	Propriétaire	Etat de l'opération	Projet potentiel	Commentaires
CRO_MA_004	MESNIL	Finalisée	/	Présence d'une Espèce Exotique Envahissante : Azolla filiculoides
HUG_MA_	D'HUGLEVILLE Éric	En réflexion	Création	Mare à créer en amont de la digue d'Hugleville, en lisière d'un bois.
LIM_MA_013	FURON Pierre	Finalisée	/	Pas d'intervention à prévoir.
LIM_MA_014	FURON Pierre	Finalisée	/	Pas d'intervention à prévoir.
STP_MA_	MAYAUD Jennifer	En réflexion	Création	Projet de réseau de mares (3).

11. Milieu aquatique : Rivières et zone humide

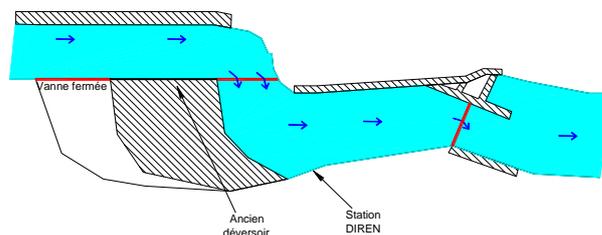
1. Rétablissement de la continuité écologique

✦ Marché pour l'étude globale RCE

Le bureau d'étude SOGETI a été retenu pour étudier le rétablissement de la continuité écologique sur les rivières «AUSTREBERTHE et SAFFIMBEC» au droit des seuils suivants :

- Paulu et amont (code ROE 25872 et ROE 25858) ;
- SMEN, Pont des Vieux (Code ROE 25937 et ROE 25943) ;
- Lang Risser (Code ROE 25033, ROE 95994 et ROE 25037) ;
- Seuil Moncel (Code ROE 24966)

Seuil du PAULU



Chaque propriétaire d'ouvrage a signé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, autorisant le SMBVAS à réaliser l'étude préalable RCE.

Une demande de subvention a été effectuée auprès de l'AESN et du CG76. Le démarrage de l'étude est prévu en avril 2023.

✦ Stage « Perception de la rivière Austreberthe par les propriétaires des ouvrages RCE : usages et attentes ». Intégration des résultats dans la stratégie de réhabilitation du cours d'eau.

Ce stage avait pour objectif d'éclairer le SMBVAS sur la vision que les propriétaires de seuils, de l'étude globale, et les riverains portent sur la rivière et ses usages, ainsi, que leurs attentes vis-à-vis de son devenir. Le stagiaire a effectué les missions suivantes :

- Recenser les propriétaires des seuils faisant obstacle à la continuité écologique et sédimentaire. Caractériser les propriétaires et créer une base de données.
- Réalisation d'enquêtes exploratoires auprès d'un panel de propriétaires et usagers sur leur représentation de la rivière et leurs attentes en termes de réhabilitation.
- Proposer des orientations sur les actions à mettre en place pour intégrer ces attentes dans les projets de réhabilitation.



Frayère truite Fario à Barentin

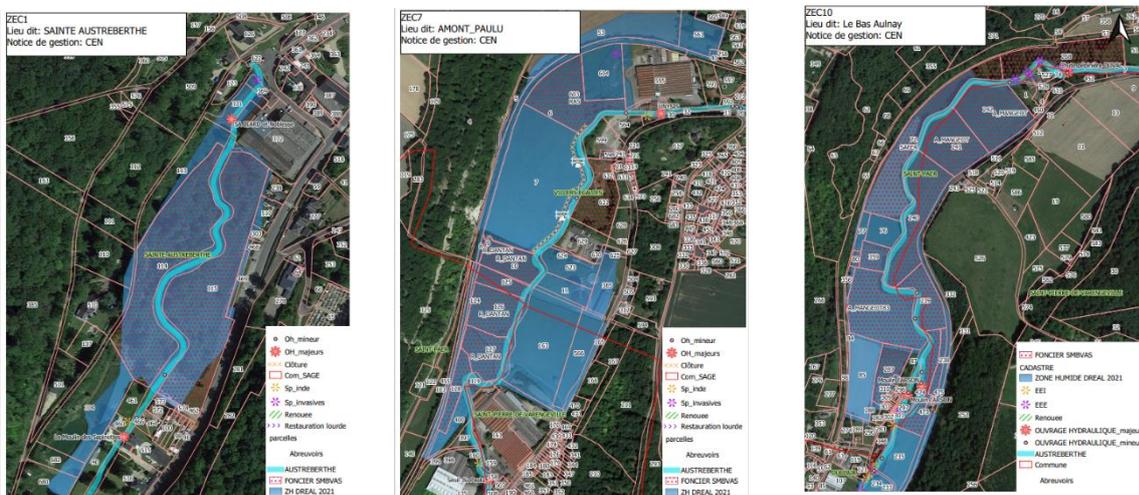
✦ Rencontres avec les communes de Barentin et Duclair

Deux rencontres ont été réalisées avec des élus de Barentin et de Duclair, afin de faire émerger des projets RCE sur leurs communes, et présenter les actions du Syndicat. L'objectif de ces rencontres est de trouver des synergies entre des projets communaux en bordure de cours d'eau et les actions du SMBVAS. Une autre rencontre est prévue avec Pavilly en 2023.

2. Gestion et valorisation de zones d'expansion des crues

- ✦ Mise à jour des conventions de gestion des zones d'expansion de crues

Les conventions SAFER signées par le SIRAS étaient arrivées à expirations. Afin d'assurer la continuité de l'entretien avec les mêmes exploitants agricoles, des conventions à titre précaires et gratuits ont été signées en fin d'année.



- ✦ Démarrage de la démarche pour la mise en place d'un plan de gestion multisites des zones d'expansion des crues (zec)

Cette action prévoit la réalisation d'un plan de gestion multisites à l'échelle de la vallée de l'Austreberthe, sur les parcelles humides appartenant au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS). Ces parcelles, à caractère humides, ont été achetées à l'origine pour créer des Zones d'Expansions de Crues (ZEC) et protéger les personnes et les biens de la vallée. L'entretien de ces parcelles, est actuellement assuré par conventionnement avec différents exploitants agricoles du territoire, pour une période de 2 ans. A ce jour, la gestion des parcelles est limitée à la fauche et au pâturage, avec des conditions de chargement et de dates d'exploitations. Une convention avec le Conservatoire d'Espace Naturel de Normandie (CEN) pour la réalisation de cette mission est à l'étude.

3. Actions de la Brigade Bleue du SMBVAS

- ✦ Actions en rivière :

- **Visite/Surveillance de la rivière et autres milieux**

C'est l'activité la plus importante et la plus récurrente car l'observation se fait à chaque instant, lors des trajets et des interventions et cela permet de repérer d'éventuelles interventions en cas de problématiques ou de risques observés. L'objectif de la Brigade Bleue est d'intervenir le plus tôt possible, afin d'éviter qu'une situation n'empire, si elle n'est pas traitée à temps. Par conséquent, grâce à la surveillance opérée, certaines interventions sont réalisées par prévention. Une surveillance plus accrue est mise sur des zones plus sensibles, nécessitant des interventions régulières telles que les vannages, les centres-villes ou les ouvrages, notamment lors d'événements orageux.

La planification des journées de la Brigade Bleue dépend majoritairement de ces observations qui peuvent chambouler toute une organisation en fonction de la nature de l'observation.

- **Travaux forestiers**

Cette action concerne la majorité des berges végétalisées de l'Austreberthe et du Saffimbec ainsi que les zones humides du SMBVAS, excluant donc les centres-villes trop urbanisés. Des interventions de débroussaillage ou de bucheronnage sont donc nécessaires afin de gérer le développement de la végétation.

La gestion des ligneux se fait par le bucheronnage, l'élagage et la coupe manuelle, afin de supprimer des arbres menaçant de tomber, réguler l'emprise des branches et limiter la prolifération.

Le débroussaillage permet principalement l'accès à une zone rendue difficile par un roncier notamment. Un tronçon du Saffimbec, depuis sa source, a été réhabilité via principalement des travaux de ce type (coupes d'arbres tombés ou penchés et de branches basses, débroussaillage de la végétation herbacée envahissante et des ronciers présents dans le lit mineur et sur les berges).

Avant



Saffimbec avant l'intervention

Après



Saffimbec après l'intervention

- Gestion des embacles

Souvent représentés par des branches basses ou des arbres tombés, les embacles peuvent provoquer des inondations par accumulation, s'ils ne sont pas supprimés rapidement.

Certains sites sont plus propices à ces situations et sont régulièrement surveillés tels que le moulin Martin de Duclair, le pilier du pont chez Knauf ou de la rue Savalle de Duclair, le parcours à mouche. Les embacles sont retenus par des branches basses ou par des obstacles dans le lit mineur tel que des piliers de ponts.

- Nettoyage des vannages

De nombreux vannages sont encore présents, vestiges d'activités passées car la plupart ne sont plus utilisés et en mauvais états.

- Carpentier, Pavilly (Saffimbec)
- Quesnay, Pavilly (Austreberthe)
- Saint-Laurent, Pavilly (Austreberthe)
- Gaillard, Barentin (Austreberthe)
- Deren, Barentin (Austreberthe)
- Lock, Barentin (Austreberthe)
- Rue des fontaines, Duclair (Austreberthe)
- Moulin/services techniques de Duclair (Austreberthe)
- Rue Savalle, Duclair (Austreberthe)

Tous les vannages sont surveillés 1 à 2 fois par semaine et une intervention minimum est nécessaire pour chacun afin de les débarrasser des embacles stockés. Les vannages étant bien souvent situés en centre-ville, des déchets s'y retrouvent très régulièrement, notamment dans le vannage rue Saint-Laurent à Pavilly et Lock à Barentin.

Les vannages sont souvent impactés par de la végétation jetée à la rivière suite à l'entretien d'une berge ou à la coupe d'arbres et de branches. Chez Gaillard à Barentin, de grandes quantités de branches de saules provenant d'un riverain en amont, situé derrière le Carrefour Market de Pavilly, obstruent grandement le passage de l'eau (cf. photos ci-après)

Avant



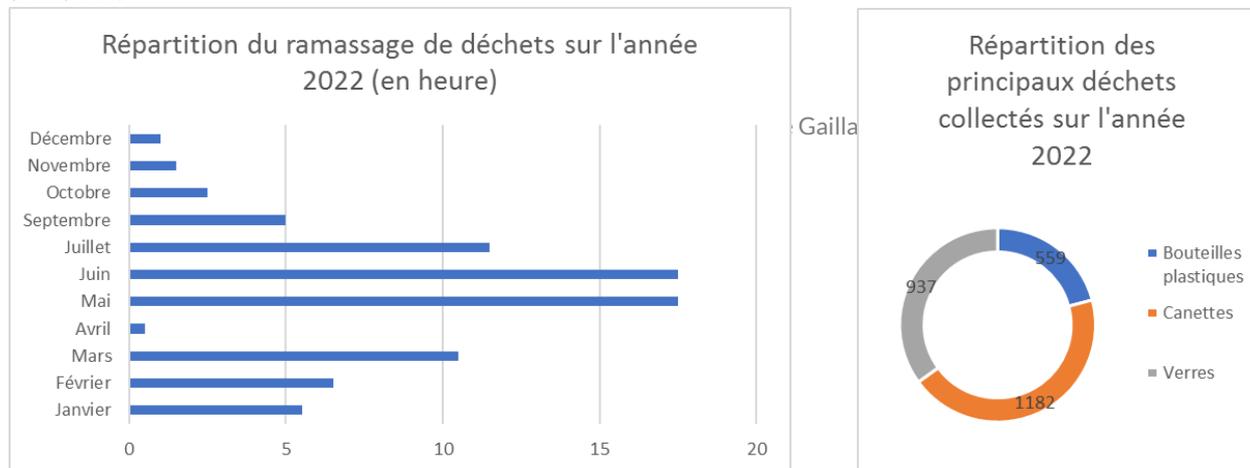
Après



À noter que le vannage Quesnay de Pavilly est fermé quasi-intégralement au quotidien, créant un contournement et une petite chute. La Brigade Bleue l'ouvre alors régulièrement pendant quelques minutes afin de dévaser une partie de l'atterrissement qui s'est créée en amont.

- **Nettoyage des déchets**

Cette activité est réalisée sur tous les types de milieux d'intervention de la Brigade Bleue, en rivière (lit mineur + berges) mais aussi dans les ZEC et ouvrages du SMBVAS. Les zones urbaines sont, très nettement, les plus impactées du territoire.



Les bouteilles en plastique et en verre ainsi que les canettes représentent les déchets les plus communément retrouvés dans les milieux naturels. Toutefois, des déchets plus volumineux (pneus, chariots, matelas...) et polluants (bidons d'huile, amiante...) sont également retirés de l'eau.

Cette action est principalement réalisée via des moments opportuns, suite à une autre action sur un site, mais peut aussi être programmée pour avoir plus d'efficacité sur une zone ou un tronçon fortement impacté. Cela a notamment été le cas lors d'une intervention avec toute l'équipe du SMBVAS ou avec un groupe de l'établissement d'Etennemare de Limésy.

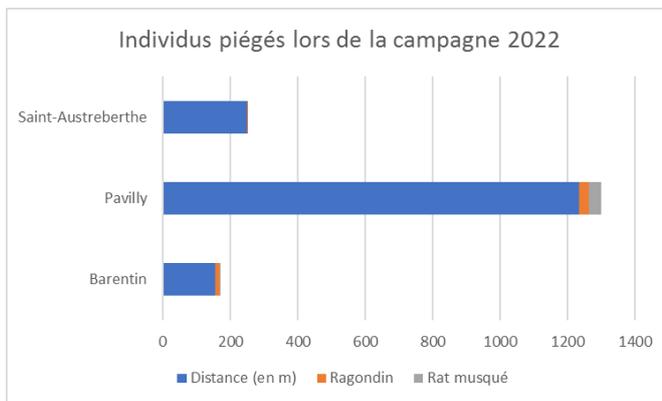
On peut d'ailleurs observer que l'été est une période plus favorable pour le ramassage des déchets grâce à une eau plus limpide (présence moindre de sédiments dans l'eau).

Tronçons de ramassage de déchets menés en 2022				
Commune	Lieu	Distance/superficie	Heures	Personnel
St-Paër/St-Pierre de Varengueville	Aval Duval	300m	3	NL + CV + classe d'Etennemare
St-Paër/St-Pierre de Varengueville	Duval	200m ²	3	NL + CV + classe d'Etennemare
Duclair	Les eaux mêlées	300m	3	CV
Barentin	Square Alain	170m	6	NL + CV
Pavilly	Maison retraite Madeleine --> Quartier des Sources	170m	3	NL + CV
Barentin	U express --> Top garage	730m	3	Toute l'équipe du SMBVAS (8)

- **Piégeage d'Espèces Exotiques Envahissantes Animales**

Le piégeage est une activité quotidienne qui se réalise en période hivernale principalement, d'octobre à avril. Les chiffres présentés ne concernent que la campagne réalisée de début février 2022 à fin mars 2022.

Chaque semaine, une vingtaine de cages sont posées dès le lundi matin et visitées tous les matins puis retirées le vendredi matin.



Une stratégie de piégeage par tronçon a débuté mi-février 2022 visant à piéger tout le linéaire de rivière en partant depuis la source de celle-ci. Ainsi, cette première campagne suivant cette stratégie a débuté à hauteur de la zone humide du SMBVAS de Sainte-Austreberthe et s'est terminée à l'amont du centre-ville de Pavilly.

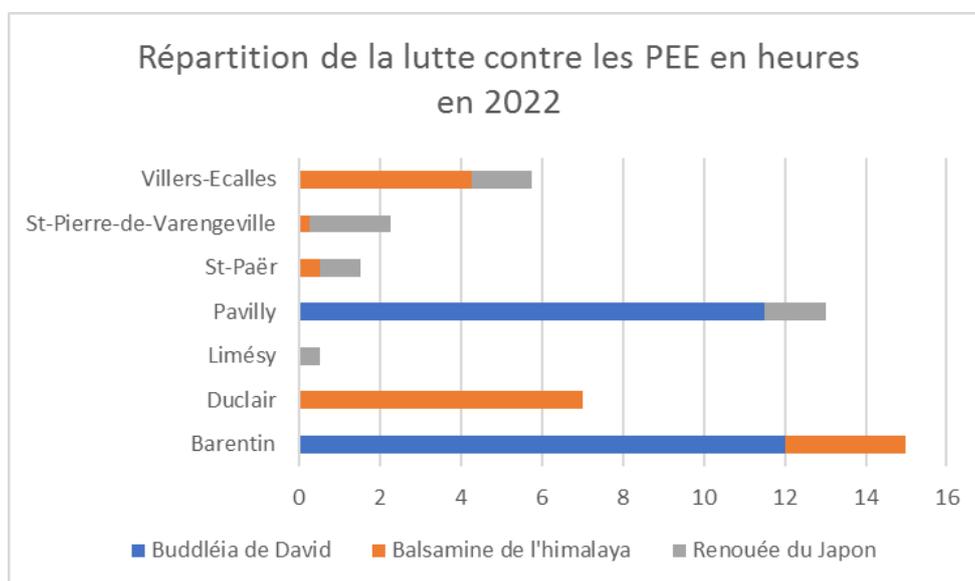
La campagne de piégeage suivante a débuté en octobre 2022 par l'aval de la rivière sur la commune de Duclair, aux eaux mêlées. Ces résultats seront présentés dans le rapport 2023 qui analysera la campagne 2022-2023.

Les individus piégés sont mis à mort puis stockés dans un congélateur jusqu'à l'appel d'Atemax, société d'équarrissage. Une demande de levée a été faite à la fin de la campagne de piégeage, début avril pour 85 individus pour environ 280kg. Les services de la société d'équarrissage sont pris en charge par l'État via FranceAgrimer lorsqu'il s'agit d'une collectivité territoriale.

- **Lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes**

Les principales espèces ciblées sont la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), le Buddléia de David (*Buddleia davidii*) et la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*).

La première citée peut être trouvée sur les berges de la rivière, dans une zone humide ou dans des ouvrages du SMBVAS tandis que les 2 autres espèces sont principalement localisées sur les berges de la rivière.



L'association de canoë de Villers-Ecalles, représentée par le président Monsieur Féron, a accompagné la Brigade Bleue pour une descente en canoë à la recherche de spots de Balsamine de l'Himalaya de Saint-Paër (après la chute du Paulu) jusqu'à Duclair (les eaux mêlées). Cette opération a permis d'intervenir sur des zones difficilement observables ou accessibles depuis la berge pour les agents de la Brigade Bleue.

La quasi-totalité des spots de Balsamine de l'Himalaya ont été supprimés, toutefois, il sera préférable d'intervenir plus tôt dans la saison en 2023, avant la formation des graines.



Balsamine de l'Himalaya, Impatiens glandulifera

Les 2 autres espèces étant beaucoup plus installées, seules des zones ciblées et restreintes ont été traitées. L'évolution de ces sites est suivie afin de suivre la régression ou prolifération des différents spots.

Avant



Après



Buddléia de David chez Gaillard à Barentin

Toutes Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) traitées ont été mises en déchetterie, dans une benne récoltant des déchets à incinérer. Des précautions ont été prises pendant et après les interventions pour limiter la prolifération de ces espèces (utilisation de sacs poubelles fermés et doublés si nécessaire, remorque vidée au préalable puis balayée sur le site de la déchetterie...).

- Aménagement

En 2022, 2 fascines ont été remises en place, suite à une première installation par le SIRAS, à Pavilly et à Duclair.

L'objectif des fascines est de protéger une berge qui est érodée par le passage de l'eau grâce à des fagots de branches de saules maintenus par des pieux de saules plantés au pied de la berge.

Les matériaux sont récupérés à proximité via la taille de saule en têtard. Les petites branches servant à alimenter les fagots et les grosses branches servant à créer des pieux. Pour terminer l'aménagement, de la terre est disposée derrière la fascine pour reconsolider la berge effondrée.

En aval du parking de Gamm vert de Duclair, des poteaux de saules ont été plantés afin de créer des têtards de saules dans le but d'instaurer une concurrence sur cette zone très largement envahie par la Renouée du Japon.

Des anciennes clôtures ont été réparées ou modifiées sur les ZEC du SMBVAS.



Fascine réalisée à Duclair, rue des fontaines

- Lutte contre le concrétionnement

Ce phénomène s'observe principalement en amont de Pavilly, à hauteur du hameau de Lang Risser. Un seuil s'est notamment formé en amont d'un pont et pourra faire l'objet d'une intervention importante avec l'aide d'une pelle mécanique.

La Brigade Bleue intervient peu dans cette lutte trop chronophage à réaliser avec des moyens manuels.

✦ Actions hors rivière :

- **Nettoyage de zone humide**

Le SMBVAS possède plusieurs hectares de zones humides dont certaines impliquant des interventions régulières. La ZEC10 est une ancienne pépinière (propriété de Duval à Saint-Paër) qui a été laissée à l'abandon avec du matériel, équipements, véhicules et bâtiments restant sur place dans de mauvais états. C'est la ZEC qui engendre le plus de travail (représentant une 40aine d'heures sur 2022 sur les 20 hectares) entre le débarrasage des divers déchets et la gestion des plantes exotiques/ornementales ayant bien prospérées depuis.



Fourgon abandonné sur la ZEC10



Important bosquet de Laurier commun sur la ZEC10

La ZEC1, située à Sainte-Austreberthe à proximité de la source de la rivière, nécessite des interventions régulières afin de limiter le développement des saules et ainsi de préserver un milieu ouvert propice à une flore typique de zone humide (dont l'Orchis négligée).

La ZEC14 de Pavilly ainsi que la ZEC11 de Duclair ont également été ciblées par des actions de travaux forestiers en 2022.

- **Ouvrages**

La principale activité de la Brigade Bleue, en faveur des ouvrages du SMBVAS, est la surveillance en tout temps, et notamment lors d'intempéries afin de veiller à de potentielles surverses. Des interventions en régie sont réalisées en cas d'arbres tombés sur le chemin d'accès, de grilles obstruées par des embâcles, de vannes à graisser, de lutte contre des EEE...

Un des ouvrages situés à Mesnil-Panneville, MP01b, a été sujet à l'installation d'une clôture à mouton sur tout le contour de celui-ci afin d'y instaurer un éco-pâturage ovin. De plus, les arbres ont été taillés et une clôture a également pris place autour de l'organe de fuite de l'ouvrage pour éviter la chute d'animaux. Cette action a nécessité un temps important et l'achat de matériaux pour sa réalisation.



Clôture installée sur l'ouvrage MP01b

- **Mares**

En 2022, le volet mare a été mené conjointement entre 2 agents, Amélie et Nicolas, notamment pour les missions de terrain dédiées aux conseils de gestion, de diagnostics écologiques et de travaux de réhabilitations/créations. Les tâches de bureau sont également conséquentes afin d'échanger sur certains points et d'élaborer les projets.

- **Entretien du matériel du SMBVAS**

La Brigade Bleue bénéficie de matériels de qualité et en quantité suffisante. L'utilisation fréquente et parfois en conditions peu appropriées liées aux milieux aquatiques implique une attention particulière quant à l'entretien de ces derniers afin de les faire perdurer dans le temps en évitant les pannes et casses. Cela concerne notamment l'affûtage des chaînes de tronçonnage, le rangement et le nettoyage du local, des véhicules et de la remorque, la vérification des pressions de pneus et des niveaux d'huile, les rendez-vous au garage...

- **Gestion des sites du SMBVAS**

Le CERT et le local technique représentent les 2 sites d'activités du SMBVAS et bénéficient tous les deux d'une zone humide. Les actions sur ces sites concernent principalement la coupe de ligneux, le débroussaillage de ronciers et le piégeage d'Espèces Exotiques Envahissantes.

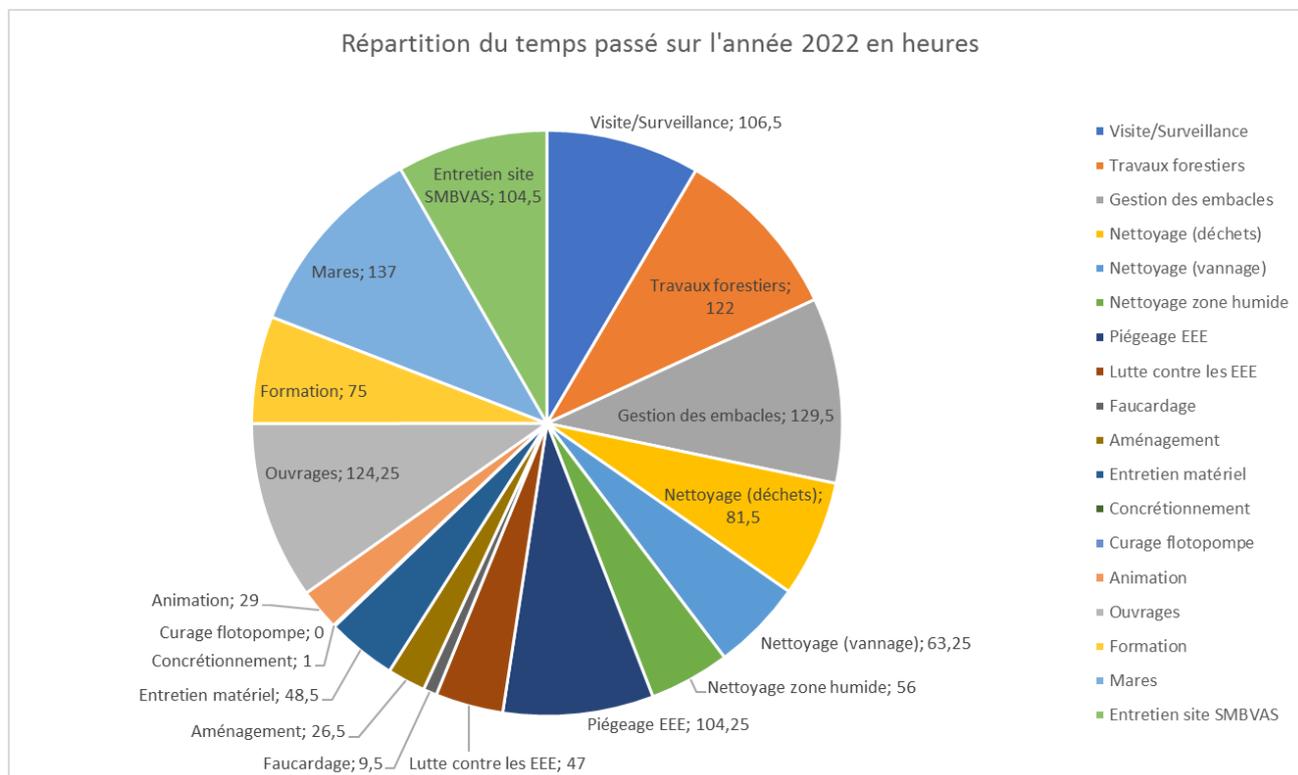
Le CERT est un site public qui accueille des événements (Fête de la Nature, animations, expositions...). Par conséquent, il se doit d'être praticable aisément et sans danger pour le public grâce à une gestion différenciée partagée entre une entreprise extérieure pour les actions de fauche/tonte et la Brigade Bleue pour les actions liées aux milieux aquatiques (mare, ruisseau, rivière).

Des missions plus spécifiques au CERT visent également l'aménagement des locaux et l'installation de mobiliers (bureaux, meubles).

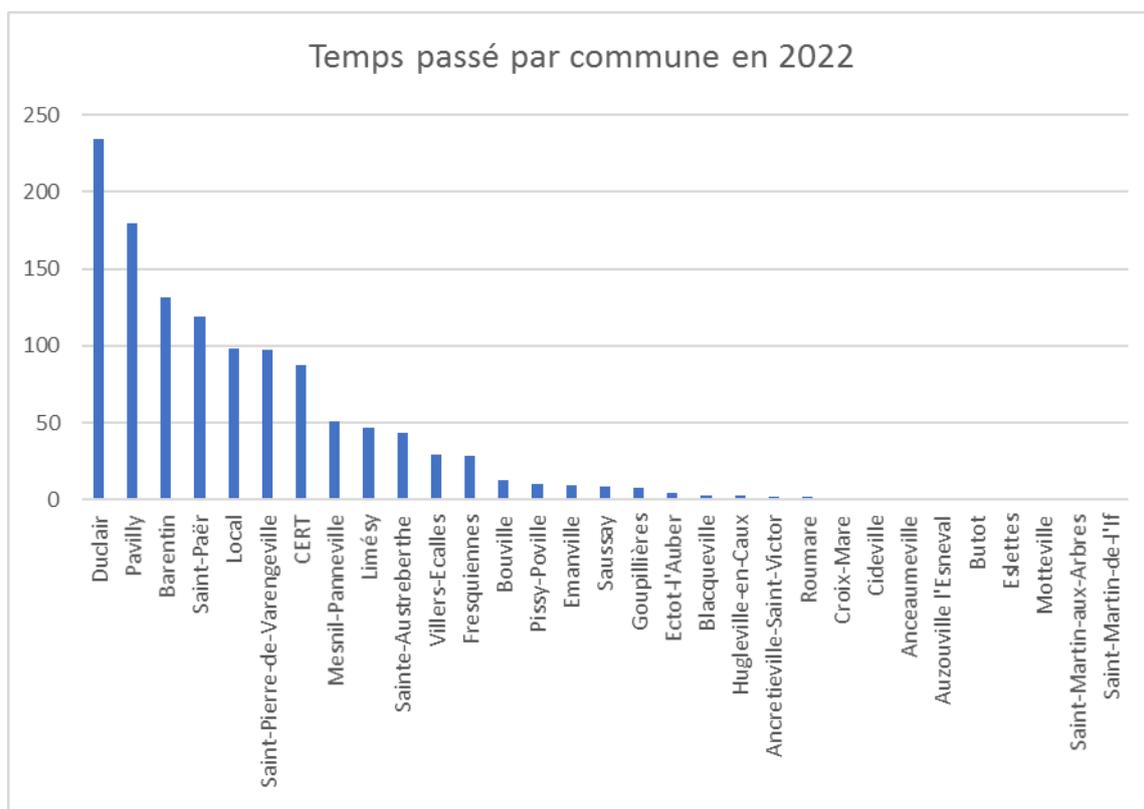
Conclusion générale :

On peut observer sur ce graphique que les missions de la Brigade Bleue sont assez diversifiées et le temps passé est plutôt bien partagé entre 6-7 missions principales.

Une grande majorité des actions de la Brigade Bleue se font sur des terrains privés appartenant à des communes, entreprises ou particuliers.



Pour rappel, un cours d'eau appartient au riverain depuis la berge jusqu'au milieu du lit mineur. En application des articles L 215.14 et suivants du Code de l'Environnement et de l'article 114 du Code Rural, l'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains. Le SMBVAS, via les actions de la Brigade Bleue, peut toutefois se porter comme soutien technique et/ou financier seulement dans certains cas nécessitant une intervention particulière ou délicate.



On peut remarquer sur ce diagramme que les principales communes concernées par les actions de la Brigade Bleue sont les communes les plus urbanisées du territoire (Duclair, Pavilly et Barentin).

Saint-Paër et Saint-Pierre de Varengville suivent de près car un grand linéaire de rivière (3,8km) sert de limite administrative entre ces deux communes et, de plus, l'essentiel des prairies longeant l'Austreberthe sont des ZEC du SMBVAS.

12. COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPES DE TRAVAIL

1. Valorisation des outils pédagogiques complexes

Le Syndicat est équipé de 3 maquettes : une maquette des bassins versants, une maquette sur le débordement de cours d'eau et une maquette sur le ruissellement et l'infiltration.

PARTENARIATS : En 2022, la maquette rivière a été empruntée par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure du 5 au 12 septembre pour leur journée porte ouverte « Samedi au Vert ». La maquette a été présentée pour animer et sensibiliser sur le risque inondation auprès du grand public.



Utilisation de la maquette rivière et ruissellement par la CASE - 2022 - Crédit photo : CASE

Le SMBVAS a également utilisé ses maquettes à de nombreuses reprises :

- Lors d'animations scolaires, au CERT pour les écoles.
- La maquette du Bassin-Versant a été empruntée en juin 2022 par l'école de Pavilly, dans le cadre de leur exposition Aire Terrestre Educative.
- Les 3 maquettes sont prêtées régulièrement au SMBV Caux-Seine, dans le cadre d'animations scolaires ou d'événements grand public.
- Les 3 maquettes ont été présentées dans le cadre d'une journée d'animation à Barentin « En attendant Badin », devant la mairie, le 18 septembre 2021.

2. Animation du Centre Eau Risque et Territoire

Le Centre Eau Risque et Territoire est un outil de communication du SMBVAS. Ouvert en Juin 2018, il permet d'accueillir professionnels et techniciens de l'eau, partenaires, établissements scolaires et grand public et de les sensibiliser aux enjeux de la gestion de l'eau.

✦ Développement des partenariats

En 2022, plusieurs partenariats majeurs ont été mis en place ou poursuivis :

- Avec l'entreprise FERRERO, voisine du SMBVAS, dans le cadre de leur 2^{ème} journée solidaire, le 30 juin. Pour cela, le SMBVAS a organisé 2 chantiers nature à destination des salariés volontaires : l'un animé par la Brigade Bleue à Saint-Pierre de Varengeville, ce chantier a consisté à arracher des saules afin d'entretenir la zone humide ; le 2^{ème} animé également par l'équipe du SMBVAS sur le parc du CERT pour aménager le ruisseau. Cette journée a permis à une quinzaine de salariés de se familiariser avec les enjeux du SMBVAS, et a été un beau succès.
- Avec le CEPRI, accompagnée d'une délégation Québécoise en Mai, pour une visite du CERT et de notre territoire : impasse du Glu, ouvrage, œuvre Seine de Crue à Duclair.
- Avec la ville de Barentin sur 1 animation grand public en septembre pour « En attendant Badin » (événement organisé par la ville de Barentin).

- Une journée de formation d'enseignants du secondaire, organisée par le réseau Risque majeurs de l'Education Nationale, a eu lieu au CERT, le 5 mai 2022. Cette formation était initialement prévue au CERT en avril 2021. Elle a dû être annulée, pour cause COVID. Le SMBVAS a pu, à cette occasion, présenter l'espace scénographie, les différents outils d'animation et faire une petite visite du territoire. Cette journée est reconduite en 2023.
- Le Conseil Municipal des Jeunes de Pavilly a également sollicité le SMBVAS suite à sa prise de compétence sur la rivière afin d'organiser une pêche à l'amant avec le CMJ de Pavilly, le 18 mai



Journée solidaire FERRERO – Juin 2022



Accueil de la délégation Québécoise et CEPRI – mai 2022

❖ Programmation thématique grand public

Le CERT a proposé une programmation en 2022 :

- Programme Hiver 2021-22 : Autour de la Terre
- Sur l'année, ont été proposés :
- 2 animations/ateliers grand public : Adopte un arbre et une animation sur le compostage avec TerraLéo : 20 personnes
 - 2 animations enfant : fabrication de couronne de Noël et modelage : 27 personnes
 - 1 projection au cinéma de Barentin, en association avec le service culturelle, du film Animal de Cyril DION : 22 personnes

Programme Hiver 2021-22

❖ Accueil du public en visite libre

Depuis son ouverture au public le 1er Juin 2018, le CERT est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h. Les visiteurs peuvent découvrir le parc, son parcours pédagogique et ses audioguides réalisés en 2018, ainsi que le RDC du bâtiment et l'espace audiovisuels. En juillet 2021, la nouvelle exposition permanente Vivre avec le risque a été ouverte au public.

L'année 2022 n'a pas été suivi au niveau des fréquentations en visites libres. En effet, les visiteurs ne passant pas toujours par l'accueil, il est difficile d'avoir un comptage réel sur l'année. Cependant, nous notons tout de même une baisse de fréquentation en visite libre, que ce soit dans le parc ou pour l'espace scénographie.

Il est prévu d'améliorer la visibilité du CERT depuis la voie publique en 2023.

✦ Animations scolaires

Au-delà des 10 animations mares réalisées en mai et juin 2022, animées par l'association CARDERE, le SMBVAS a été sollicité pour plusieurs animations scolaires :

- Visite CERT et terrain pour le CFA agricole d'YVETOT, le 6 avril
- ½ journée d'animation pour une classe relais du collège de Déville-les-Rouen, en mars
- ½ journée animation « Découverte de la mare » pour les maternelles d'Ectot l'Auber le 29 avril
- 1 journée animation « Autour de la rivière » pour les CM de Villers-Ecalles le 21 juin
- 1 journée animation « Autour de la rivière » pour les CM de Barentin le 24 juin

Le SMBVAS ne fait pas de publicité auprès des scolaires pour les animations scolaires. Cependant, le nombre de demande de la part des écoles du territoire est en hausse, notamment les demandes des communes proches du CERT (possibilité de venir à pied ou à vélo via la voie verte).

3. Création d'autres supports de communication



1ère page du Journal Inf'eau n°11

✦ Grand public : Journal Inf'eau n°11

La conception graphique du Journal a été réalisée en interne par la chargée de mission Culture du Risque. Les contenus (textes et photos) ont été élaborés avec l'appui de toute l'équipe.

Le journal a été édité à 17 500 exemplaires, à destination des habitants des communes du territoire, professionnels comme particuliers et des collectivités. Il est distribué par les communes avec leur bulletin municipal 2023.

Au sommaire de ce numéro :

- Focus sur les nouveaux ouvrages du SMBVAS
- Les métiers du SMBVAS : hydraulique et gestion du ruissellement
- Les grandes dates de l'année : PPRI, CTEC et SAGE

4. Aire Terrestre Educative

Intégré dans le SAGE des 6 Vallées, le projet d'Aire Terrestre Educative (ATE) a été mis en place en octobre 2021 avec 3 classes de CM1 et CM2 de l'école Curie à Pavilly. Le programme est proposé par l'Office Français de la Biodiversité et financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Coconstruit avec les enseignants, l'ATE est un projet de gestion participative d'une zone humide, sur les bords du Saffimbec. L'objectif est triple : développer l'éco-citoyenneté des élèves, renforcer la

préservation d'un milieu aquatique et faire émerger des synergies territoriales entre les acteurs en charge de cet espace. L'ATE est prévu pour 3 ans : de 2021 à 2024.

L'ATE est suivi par la chargée de mission Culture du Risque, Animation territoriale au SMBVAS. Celle-ci coordonne, pilote le projet : création, organisation, suivi des animations, mise en relations avec les prestataires, communication sur le projet.

Plusieurs animations sont prévues au fur et à mesure de l'année scolaire. En 2022, les élèves de CM ont pu participer à un jeu de piste sur l'histoire de Pavilly, découvrir la flore des zones humides, ou encore construire et présenter une exposition et pièce de théâtre reconstituant la première année de l'ATE.

L'ATE a été labellisé en fin d'année, signe de reconnaissance de l'OFB pour le travail accomplis par les élèves, et la réussite de cette première année. La labellisation sera redemandée en 2023.

A la rentrée 2022, les CM2 ont organisé une passation avec les nouveaux CM. Après avoir découvert la zone de l'ATE par l'intermédiaire d'un rallye photo, les CM ont exposé le travail de l'année dernière. La découverte de la zone s'est poursuivi par une séance en classe sur le logiciel Géoportail.

Plusieurs animations sont déjà prévues pour l'année 2023 : focus sur le risque inondation au CERT, la faune des zones humides, fabrication de cabanes à oiseaux, inventaire participatif sur la flore de l'ATE.

5. Evènements organisés par le SMBVAS

✦ Grand public : Fête de la Nature 2022

Depuis 2014, le SMBVAS organise une fête annuelle pour le grand public sur le site du CERT. Le succès de la manifestation n'a fait que croître d'année en année et 2022 a eu lieu la septième édition de l'évènement du SMBVAS.

La Fête de la Nature, 7^{ème} édition, a eu lieu le 11 juin 2022.

Comme chaque année, son organisation a mobilisé l'ensemble de l'équipe (recherche d'intervenants, création des ateliers) et a été coordonné par la Chargée de mission Culture du risque: animation des réunions de préparation, planning, création des outils de communication (affiches, flyers, invitations, remerciements), relations médias, coordination des partenaires et des bénévoles le Jour J (une équipe de 19 personnes : plusieurs bénévoles sont venues renforcer l'équipe du SMBVAS).

Cet évènement a consisté en 1 journée pour le grand public avec un format basé sur la réussite de l'année précédente : changement de format 10h30 – 18h30, ateliers sur inscriptions.

Ateliers sur inscription :

- Initiation au composte : TERRALEO
- Bombes à graines : L'ORTILLERIE
- Recette anti-gaspis : L'ORTILLERIE
- Les petites bêtes du sol : SMBVAS
- Autour de la rivière : SMBVAS
- Contes de la Nature : Sandrine PEREGRINNE
- Découverte de la mare : CEN

En accès libre :

- Pêche aux canards, proposé par le SMBVAS
- Tisserie végétale participative
- Jeu de piste, Agence Légendaire
- Animation poterie
- Pêche à la mouche, par l'AAPMA
- Découvrir Badin, proposé par la ville de Barentin
- Exposition « Découvrir l'Aire Terrestre Educative »
- Exposition Vivre en zone inondable, animé par le SMBVAS
- Marché de producteurs locaux : Héliculteur de Saint-Wandrille, les truites de Saint-Wandrille, Brasseur BAKPAK, Les jardins de Simone, La Renarde Débrouillarde et un producteur de miel



Affiche Fête de la Nature 2022

Un foodtruck était présent pour assurer la restauration du midi : La Forge à burgers.

Un évènement festif qui a réuni 350 personnes autour de la nature, soit une baisse des participants par rapport aux deux années précédentes. Cela s'explique notamment par la date de l'évènement : en effet mi-juin, beaucoup d'évènements sont organisés sur le territoire (spectacles de fin d'année, kermesse, évènements communaux). Nous notons une très faible participation sur la matinée, et une réussite mitigée du marché qui ne sera pas reconduit en 2023. L'utilisation de l'espace dans le parc est également à revoir. Les retours de la part des participants restent, cependant, très bons et attendent la 8ème édition en 2023.

✦ Elus : Journée des EluEs.

A l'occasion de la journée de la Femme, le 8 mars, le SMBVAS a organisé un évènement à destination des femmes élues sur le territoire du SMBVAS.

La journée s'est déroulée en deux temps : un temps de présentation et d'échange sur le rôle de femme élue en matinée, réservé aux femmes dans la matinée ; et un temps, ouvert à tous les élus, sur la présentation des missions du SMBVAS sur le terrain.

La matinée a réuni 12 femmes et 10 participants l'après-midi.

✦ Elus : Inauguration des nouveaux ouvrages

Le SMBVAS a organisé le 6 octobre 2022, à l'occasion de la fin des travaux des deux nouveaux ouvrages de régulation MOT04 et MP08, leur inauguration.

Les élus du SMBVAS ont été invités, ainsi que les maîtres d'œuvres (Antea), l'entreprise (Valérian), les financeurs, et élus cantonaux.

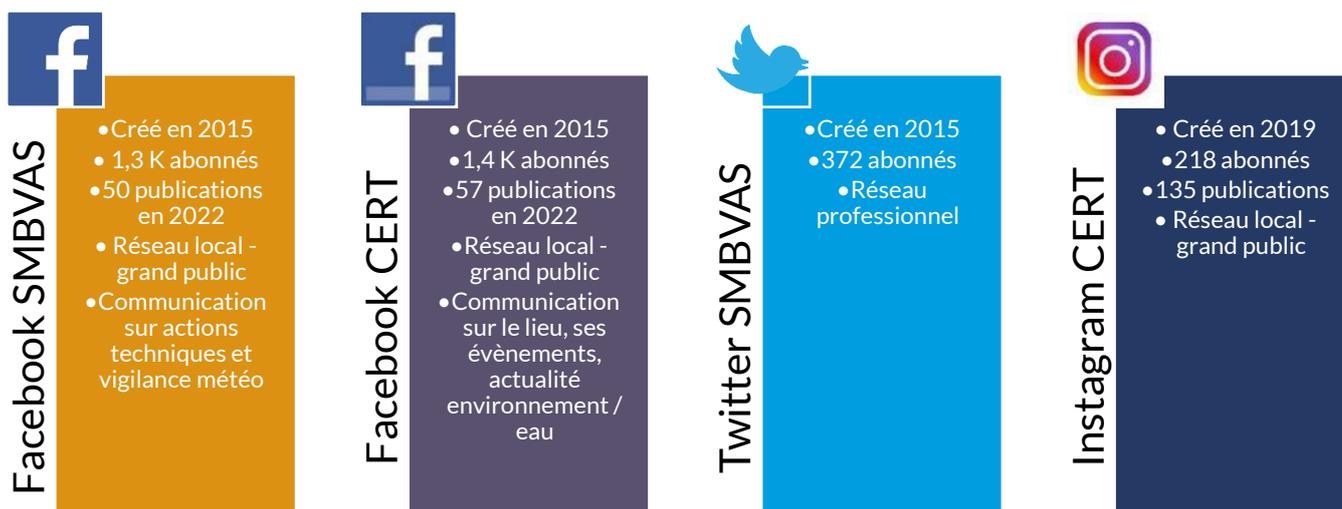
Cette inauguration a été l'occasion de présenter les travaux effectués et le fonctionnement d'un ouvrage.



Inauguration de MOT04 et MP08 - octobre 2022

6. Communication numérique

✦ Animation des comptes



13. Coordination et autres

D'autres missions ont été réalisées en 2022. Il s'agit de missions de coordination diverses principalement.

- La coordination au niveau financier et budgétaire assurée en collaboration avec la secrétaire comptable du syndicat, en lien étroit avec la trésorerie et les financeurs. Ce travail correspond à la recherche de financements (établissement / visa des dossiers de subvention), d'élaboration du budget du syndicat, de suivi régulier du budget et de la trésorerie, avec points financiers sur les dossiers en cours avec la secrétaire comptable permettant d'établir le lien indispensable entre la partie technique et la partie administrative.
- La coordination du volet administratif correspond principalement à des points faits avec la secrétaire comptable sur la partie purement administrative des missions (tri, archivage, organisation, etc.). De même, le Directeur a consacré du temps à des actions diverses. Ces actions sont très variables (installations informatiques, courrier, rangements divers, etc.).
- Comités syndicaux : ce volet comprend la rédaction des rapports de présentations et des comptes rendus de bureaux et comités syndicaux, la préparation de ces réunions et la présence aux réunions.
- Le recrutement et entretiens :
Ils font également partie du rôle du Directeur mais peuvent être également menés par d'autres collaborateurs :
Ce temps est également dédié à la réalisation des entretiens annuels.

Nota : Mya BOUZID a quitté de son poste février 2022. Elle a été remplacée en avril 2022 par Julien GOUVAZÉ.